Guide d'Accompagnement au Référencement de Produits sur le site Ecocompare.com





Stratégie de marques responsables

© 2013

Ce guide d'accompagnement est protégé par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de Bossa Verde. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, non autorisée par Bossa Verde ou ses ayants droit, est strictement interdite.



Version 1.0 publiée en Avril 2013

Guide rédigé par Pierre-Edouard MEHEUT & Fleur CASASSUS sous la direction de BABOULET Olivier Directeur technique BOSSA VERDE

Contact:

Questions relatives au référencement produits Ecocompare : support@ecocompare.com; 04 75 70 18 13
Questions relatives à la méthodologie Bossa Verde : olivier.baboulet@bossaverde.com; 01.77.14 .10.68

Questions générales : contact@ecocompare.com

Mot du Fondateur d'Ecocompare

« Permettre aux consommateurs de choisir des produits responsables tout en aidant les marques engagées à se faire connaître et à s'améliorer. »

Consommateur soucieux de l'avenir de la planète, des ressources qui s'épuisent, des eaux qui se polluent et des déchets qui s'entassent, j'ai souhaité créer le site web ecocompare dans le but d'informer le grand public des bonnes pratiques et des produits exemplaires. La démarche que je propose est positive et qualitative, elle consiste principalement à mettre en avant les marques qui réalisent des efforts sur le plan environnemental ou social.

Editée dans sa première version en 2009 avec l'aide des étudiants de Paris VII et le soutien de l'ADEME, la méthodologie de notation ecocompare version 2013 a profondément évoluée et gagnée en maturité grâce au travail exemplaire de l'équipe technique de Bossa Verde.

C'est donc avec grand plaisir que je vous livre dans ce document le fruit de mois de travail d'une équipe d'experts qui a toujours adhéré avec passion à ce projet et partagé mes valeurs.

Patrick Montier Fondateur du site ecocompare.com



Table des figures

Figure 1 : Structure générale des axes et sous-axes de la méthodologie	8
Figure 2 : Onglet général du back-office Ecocompare	9
Figure 3 : Les 10 types de produits de la méthodologie	10
Figure 4 : Onglet Catégories sur Ecocompare	11
Figure 5 : Onglet Présentation sur Ecocompare	14
Figure 6 : Onglet Axe Environnement sur Ecocompare	15

Table des tableaux

Tableau 1 : Labels privés ayant fait l'objet d'un travail de correspondance avec la méthodologie _ 12 Tableau 2 : Labels publics ayant fait l'objet d'un travail de correspondance avec la méthodologie 13

Table des matières

TABLE DES MATIERES	5
DDF AAADI II F	-
PREAMBULE	7
GLOSSAIRE	8
I. BACK-OFFICE ECOCOMPARE	9
A. GENERAL	9
B. Type de produit	10
C. CATEGORIE DE PRODUIT	11
D. LABELS	12
E. ONGLET PRESENTATION	14
F. REMPLISSAGE DES CRITERES	14
G. PARTIS PRIS	16
II. EXPLICATION DETAILLEE DE CHAQUE CRITERE	18
A. ENVIRONNEMENT	18
1. Matieres premieres produit (13 criteres)	19
2. MATIERES PREMIERES EMBALLAGE (5 CRITERES)	25
3. FABRICATION PRODUIT (6 CRITERES)	28
4. FABRICATION EMBALLAGE (2 CRITERES)	31
5. LOGISTIQUE AMONT PRODUIT (1 CRITERE)	32
6. LOGISTIQUE AMONT EMBALLAGE (1 CRITERE)	33
7. LOGISTIQUE AVAL (5 CRITERES)	34
8. UTILISATION PRODUIT (24 CRITERES)	36
9. UTILISATION EMBALLAGE (2 CRITERES)	47
10. FIN DE VIE PRODUIT (8 CRITERES)	48
11. FIN DE VIE EMBALLAGE (8 CRITERES)	54
B. SANTE 1. PRODUITS NON ALIMENTAIRES (O CRITERES)	59 59
1. PRODUITS NON-ALIMENTAIRES (9 CRITERES)	63
2. PRODUITS ALIMENTAIRES (10 CRITERES) C. SOCIETAL	70
1. QUALITE (4 CRITERES)	70
2. SOCIAL (6 CRITERES)	70 72
3. ETHIQUE (5 CRITERES)	76
4. COMMERCE EQUITABLE NORD/NORD (7 CRITERES)	79
5. COMMERCE EQUITABLE NORD/SUD (11 CRITERES)	83

III. NOTATION	86
A. Note ideale	86
1. Note ideale Environnement	86
2. Note ideale Sante	87
3. NOTE IDEALE SOCIETALE	87
B. Notation	88
C. PARAMETRISATION	89
CONCLUSION	90
REFERENCES	91
ANNEXE 1 : ARBORESCENCE DES CRITERES	93
ANNEXE 2 : CORRESPONDANCE DES PHRASES DE RISQUE R ET H	95

Préambule

Ecocompare.com, site de référencement en ligne de produits vertueux, et Bossa Verde, cabinet de conseil en éco-socio-conception, se sont associés pour travailler à l'amélioration de la méthodologie précédemment développée par ecocompare. Cette nouvelle version permet désormais :

- ✓ D'améliorer la couverture des enjeux environnementaux du couple produit/emballage et de l'insérer dans une approche cycle de vie
- ✓ D'inclure des critères sanitaires, sociaux, équitables, d'éthique et de qualité
- ✓ Une correspondance directe de labels privés et publics avec les critères de cette méthodologie afin d'accélérer le référencement de produit

Le présent document est destiné à guider l'opérateur dans le référencement de ses produits sur le site ecocompare.com.

A cette fin chaque critère de la méthodologie est décrypté. Ce décryptage inclut une description de chaque critère (contexte), les conditions nécessaires auxquelles il faut répondre pour le valider (preuve), les enjeux qui le caractérisent (enjeux) et des exemples (exemple).

Ce décryptage est précédé par une description de l'environnement du back-office ecocompare.com et suivi par une explication de la notation, de la pondération et du calcul de la note.

Glossaire

Utilisateur : Personne qui consulte des informations sur le site internet ecocompare.com

Opérateur : Personne qui renseigne des informations sur le back-office ecocompare.com

Type de produit : Au nombre de 10, ils regroupent les produits ayant les mêmes caractéristiques (par exemple Alimentaire, Chimie, etc.). Cette nomenclature permet de ne présenter à l'opérateur que les critères concernant le type du produit qu'il souhaite référencer.

Catégorie de produit : Au nombre de 34, elles regroupent les produits ayant les mêmes spécificités fonctionnelles (Boisson, Epicerie, Jeux, Electroménager, etc.). Cette nomenclature sert aux utilisateurs lors de recherches de produits sur le site ecocompare.com.

Axe : Domaine d'évaluation du produit. La méthodologie ecocompare en compte trois : l'axe Environnement, l'axe Santé et l'axe Sociétal.

Sous-axe : Sous-domaine d'évaluation du produit. L'axe Sociétal en comporte quatre : Qualité, Social, Equitable et Ethique tandis que les axes Santé et Environnement sont leurs propres sous-axes. La méthodologie comporte donc six sous-axes au total.

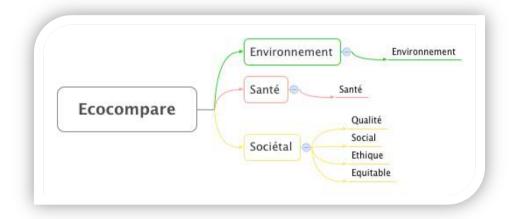


Figure 1 : Structure générale des axes et sous-axes de la méthodologie

Critère : Représente une action positive. Si celui-ci est validé, il donne un nombre de points donné qui dépend du critère considéré.

Note idéale : Correspond au nombre de points maximum qu'un type de produit peut atteindre par sous-axe.

Note: Correspond au nombre de points de votre produit pour un sous-axe donné.

I. Back-office Ecocompare

A. Général

Une fois connecté au back-office du site ecocompare.com, dans l'onglet "Général", renseignez les informations d'ordre général relatives au produit que vous souhaitez référencer (Voir Figure 2).

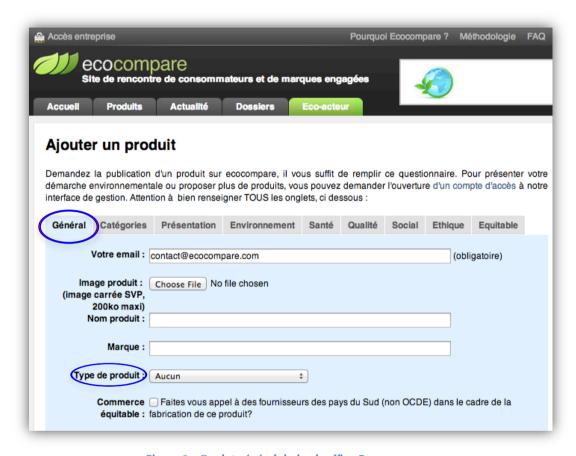


Figure 2 : Onglet général du back-office Ecocompare

B. Type de produit

Afin de faciliter le travail des entreprises qui souhaitent référencer leurs produits, seuls les critères pertinents étant donné le type du produit référencé sont proposés à l'utilisateur. Ces types de produits sont au nombre de 10 (Voir figure 3).

Type de produit	Regroupe	Exemples
Alimentaire	Les produits qui sont ingérés par le consommateur, ils ont des critères qui leurs sont propres	Poisson, viande, légumes, boissons
Chauffage	Les appareils qui fournissent de la chaleur	Poêles, cheminées
Chimie	Les produits chimiques ou naturels non récupérables une fois utilisés	Produits d'entretien (lessive, liquide vaisselle), produits d'hygiène et de beauté (shampooing, cosmétiques), colles
Combustible	Les matériaux permettant de fournir de l'énergie ou de la chaleur	Granulés de bois, bûches, bioéthanol
Mobilier	L'ensemble des meubles destinés à l'usage personnel et à l'aménagement d'une habitation	Tables, étagères, fauteuils, meubles de jardin
Papier-carton	Tous les produits en papier destiné à la lecture, l'écriture, l'impression et tout les produits en carton	Livres, papier imprimante
Produit électrique ou électronique	Les produits consommateurs d'électricité	Télévisions, ordinateurs, réfrigérateurs, disque durs, coupe-veille
Produit non électriques	Tous les produits qui ne rentrent pas dans les autres types de produit	Jeux et jouets, classeurs
Textile- chaussures	Les produits d'habillement, les chaussures et les accessoires textiles	T-shirts, chemises, chaussettes
Véhicule	Les véhicules de transport motorisés ou non	Vélo, trottinette, voiture, scooter

Figure 3 : Les 10 types de produits de la méthodologie

C. Catégorie de produit

Dans cet onglet, sélectionnez une ou plusieurs catégories caractérisant votre produit. Les utilisateurs trouveront le détail de vos produits au sein des catégories sélectionnées (Voir figure 4).

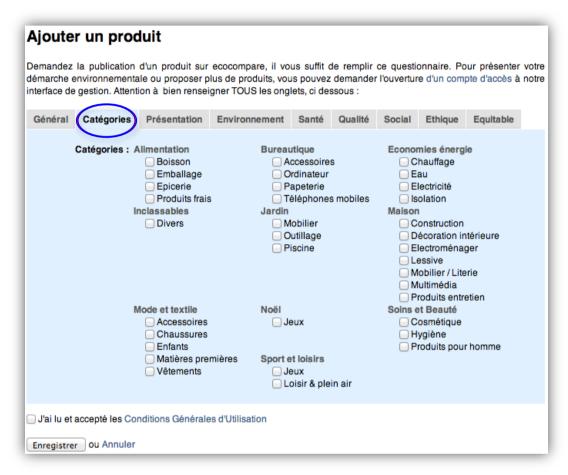


Figure 4 : Onglet Catégories sur Ecocompare

D. Labels

Une correspondance a été établie entre les critères de certains référentiels de labels publics et privés et les critères de la méthodologie (Voir Tableau 1 et 2). De fait, la sélection d'un ou plusieurs de ces labels dans le back-office ecocompare permet d'optimiser le temps de référencement d'un produit en validant automatiquement l'ensemble des critères de la méthodologie garantis par ce ou ces labels.

Tableau 1 : Labels privés ayant fait l'objet d'un travail de correspondance avec la méthodologie

Labels	Produits concernés
Nature et progrès - Transformation de produits alimentaires	Alimentaire
Label bio européen	Alimentaire
Agriculture Biologique	Alimentaire
Bio cohérence	Alimentaire
Demeter	Alimentaire
Ecocert détergents écologiques	Produits d'entretien
Ecocert parfums d'ambiance écologiques et biologiques	Produits d'entretien
Nature et progrès lessives et produits d'entretien écologiques	Produits d'entretien
OK biobased	Emballages
OK biodégradable SOIL	Emballages
OK compost	Emballages
OK compost HOME	Emballages
Nature et progrès	Cosmétiques
Ecocert	Cosmétiques
Cosmos	Cosmétiques
Nature	Cosmétiques
Cosmebio	Cosmétiques
Demeter	Cosmétiques
BDIH	Cosmétiques
FFP	Plantes
FLP	Plantes
EPEAT Bronze	Matériel informatique
Energystar	Matériel informatique
TCO Desktop	Matériel informatique
TCO Notebooks	Matériel informatique
Ange bleu Desktop	Matériel informatique
Ange bleu Portable Computer	Matériel informatique
Equitable solidaire responsable	Label général
Origine France Garantie	Label général
WFTO	Label général
PEFC	Bois/forêts
FSC	Bois/forêts
Natureplus	Habitat
Fairtrade(Max Havelaar)	Alimentation
GOTS / EKO	Textiles
Ecocert	Textiles
Bio-équitable	Textiles
Oeko-Tex 1000	Textiles
Naturtextil	Textiles

Tableau 2 : Labels publics ayant fait l'objet d'un travail de correspondance avec la méthodologie

Labels publics ayant fait l'objet d'un travail de correspondance avec la méthodologie	Commentaire
NF Colles de papeterie	Papeterie/Papier
NF Enveloppes et pochettes postales	Papeterie/Papier
NF Instruments d'écriture	Papeterie/Papier
NF Cahiers	Papeterie/Papier
Papier à copier et papier graphique	Papeterie/Papier
NF Produits de nettoyage	Produits d'entretien
Détergents pour lave vaisselle	Produits d'entretien
Détergents textiles	Produits d'entretien
Liquides vaisselle	Produits d'entretien
Nettoyants universels et nettoyants pour sanitaires	Produits d'entretien
Savons, shampooings, après-shampooings	Produits d'hygiène
Lubrifiants	Lubrifiants
Sources lumineuses	Vie domestique
Papier hygiénique, papier cuisine et autres produits papier absorbant à usage domestique	Vie domestique
NF Auxiliaire mécanique de lavage	Vie domestique
NF Filtres à café	Vie domestique
NF Litières pour chats	Vie domestique
NF Sacs cabas	Vie domestique
NF Sacs poubelle - Sacs pour la collecte et la pré collecte des déchets	Vie domestique
Matelas NF Ameublements	Ameublement
Peintures et vernis d'extérieur / Peintures et vernis d'intérieur	Bricolage
Revêtements de sols durs	Bricolage
Revêtements de sol en bois	Bricolage
Revêtements de sols en textile	Bricolage
NF Colles pour revêtements de sol	Bricolage
NF Colorants universels	Bricolage
NF enduits de peinture	Bricolage
NF Peintures, vernis et produits connexes	Bricolage
Ordinateurs personnels-Unité centrale-Ecran-Clavier	Bureautique
Ordinateurs portables	Bureautique
NF Cartouches d'impression laser	Bureautique
Articles chaussants	Habillement, linge de lit et
Produits textile	textiles d'intérieur
Amendements pour sol Milieux de culture	Jardinage
Téléviseurs	Appareils électriques
Pompe à chaleur électrique	Appareils électriques
NF Cafetière électrique à filtre pour usage domestique	Appareils électriques
NF Composteurs individuels de jardin	Non traités
NF Profilés de décoration et d'aménagement à l'usage des consommateurs	Non traités
NF Services de rénovation mécanique d'articles automobiles	Non traités

Il est à noter que les conditions de validation d'un critère donné par un label public ou privé sont strictes. Si un critère pour l'obtention d'un label est facultatif, la correspondance n'est pas assurée avec la liste de critères de la méthodologie. Ceci pour s'assurer que les critères cochés soient bel et bien implémentés.

E. Onglet Présentation

Dans cet onglet, vous pouvez communiquer des informations supplémentaires qui vous semblent intéressantes pour les utilisateurs ("Description" et "Infos vérité") ou pour le Webmaster Ecocompare ("Commentaire Ecocompare").

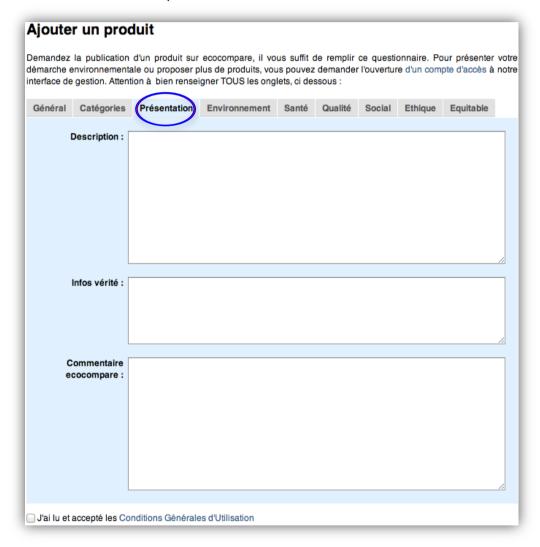


Figure 5 : Onglet Présentation sur Ecocompare

F. Remplissage des critères

Les six derniers onglets correspondants aux six sous-axes (Environnement, Santé, Qualité, Social, Ethique, Equitable) contiennent l'ensemble des critères que le produit peut valider (Voir Figure 6).

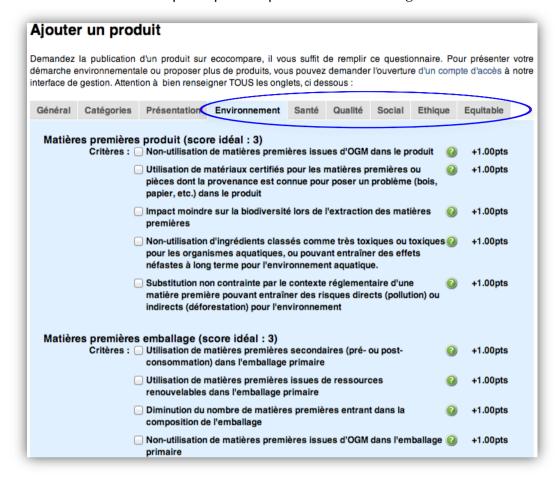


Figure 6 : Onglet Axe Environnement sur Ecocompare

L'ensemble de ces critères est décrypté dans la section suivante. Ce décryptage inclut une description de chaque critère (contexte), les conditions nécessaires auxquelles il faut répondre pour le valider (preuve), les enjeux qui le caractérisent (enjeux) et des exemples (exemple).

Il est à noter que la question relative à chaque critère est posée de telle manière qu'une réponse positive (« oui ») correspond à une bonne chose pour la santé, l'environnement ou le sociétal et vice versa.

<u>NB</u>: Certains critères sont **intrinsèques**, d'autres **comparatifs**. Les premiers s'appliquent sans distinction à tout type de produit (qu'il soit nouvellement commercialisé ou déjà commercialisé) tandis que les seconds s'appliquent uniquement aux produits déjà commercialisés car ils impliquent une comparaison. Les critères "évolutifs" sont repérables dans ce document par la mention et le code couleur suivant "*Critère évolutif*".

G. Partis pris

Partis pris ayant présidés à l'élaboration de la méthodologie Bossa Verde.

1 Réduction à la source

Le produit le plus écologique est celui qui n'est pas produit.

2 Positivisme

La méthodologie est positive. Positive car on ne peut que gagner des points, pas en perdre. Nous ne punissons pas le mauvais élève mais récompensons le bon. En d'autres termes, nous ne cherchons pas à contraindre les marques/entreprises mais à les convaincre.

3 Pédagogie

La méthodologie est qualitative afin d'être pédagogique : en amont, auprès de l'industriel, en lui listant les points-clés sur lesquels travailler pour mettre sur le marché un produit/service responsable. En aval, auprès du consommateur, en lui listant les points-clés à vérifier pour procéder à un acte d'achat responsable.

4 Indépendance

Il n'y a pas de bons ni de mauvais produits a priori, mais des consommateurs avertis qui décident de manière informée des produits qu'ils souhaitent consommer. L'information est de notre ressort, l'achat du leur.

(5) Exemplarité

Chaque critère dépasse les exigences du contexte règlementaire.

6 Principe de précaution

En l'absence de consensus scientifique concernant l'innocuité d'une substance ou préparation, nous la considérerons comme une menace potentielle qu'il faut surveiller.

7 Transparence

L'intégralité des critères, sources de données et échelles de pondération sont accessibles aussi bien à l'utilisateur en aval qu'à l'industriel en amont.

8 Equité

La méthodologie a été développée en gardant à l'esprit les différences de ressources inhérentes entres grands, moyens et petits industriels. De fait, aucun test normé n'est demandé.

9

Collaboration et dialogue

Si une marque/entreprise estime que ses efforts d'éco-socio-conception n'ont pu être capturés par la méthodologie, elle pourra saisir le comité de veille de la méthodologie et l'informer. De la même manière, si un utilisateur estime qu'un enjeu environnemental, social et/ou sanitaire n'est pas reflété par la méthodologie, il pourra saisir le comité de veille de la méthodologie et l'informer.



Amélioration continue

Afin de garantir à l'utilisateur la couverture la plus à jour des enjeux à prendre en compte lors de l'acte d'achat et à l'industriel la couverture la plus à jour des enjeux à travailler lors de la conception du produit/service, la méthodologie sera actualisée chaque année.

II. Explication détaillée de chaque critère

A. Environnement

Les enjeux ont été regroupés par étape du cycle de vie en dissociant à chaque fois la partie emballage de la partie produit dans un souci de pédagogie pour le consommateur et de praticité pour l'industriel. Le couple produit/emballage reste pour autant l'objet de la notation.



La présente version comporte 75 souscritères : 3 au niveau site, 19 au niveau de l'emballage répartis sur les 6 grandes étapes du cycle de vie du produit (matières premières, fabrication, logistique amont et aval, utilisation et fin de vie) et 53 critères portant sur le produit luimême et également répartis sur les 6 grandes étapes du cycle de vie du produit.

Ces 75 sous-critères environnementaux ont été élaborés sur la base des référentiels les plus contraignants (par exemple les écolabels) et le savoir-faire du cabinet de conseil Bossa Verde. Ils ont été retenus afin de :

- → Couvrir un maximum d'enjeux
- → Valoriser et mettre en perspective les efforts d'éco-conception des entreprises
- → Eduquer et sensibiliser le consommateur au changement de paradigme de la phase d'utilisation seule au cycle de vie dans son ensemble

Ces 75 sous-critères **ont été groupés en thématique et sous-thématique d'éco-conception** (Voir annexe 1). Par exemple, la thématique « réduction de l'impact sur les ressources naturelles » qui se décline en « utilisation de matières/matériaux recyclés », « Utilisation de matières/matériaux issus de ressources renouvelables », etc. Cette approche qualitative permet ainsi une :

- → Pédagogie améliorée pour le consommateur
- → Comparaison, valorisation et communication facilitée pour les entreprises

Afin de faciliter le travail des industriels, les questions non pertinentes étant donné le type de produit renseigné ne sont pas demandées.

Il est à noter que si la plupart des critères sont intrinsèques, d'autres sont comparatifs et impliquent une comparaison par rapport à une version

précédente du produit. Ces critères sont repérables par la mention et le code couleur suivant "*Critère évolutif*".

1. Matières premières produit (13 critères)

1.1 Choix des matières premières produit en vue de réduire l'impact sur les ressources naturelles à iso-fonction

1.1.1 Utilisation de matières premières secondaires (pré- ou post- consommation) dans le produit

Contexte: Les matières premières secondaires peuvent se récupérer avant utilisation par le consommateur au niveau de la chaîne de fabrication, comme les chutes de fabrication ou lorsque le produit est rappelé (déchets préconsommation), ainsi qu'après utilisation par le consommateur (déchets post-consommation). Leur utilisation dans la fabrication d'un produit permet de réduire la production de déchets ainsi que la consommation de ressources naturelles.

Preuve : Indiquez le type et le pourcentage en contenu recyclé pré- ou post-consommation des matières premières secondaires recyclées.

Le pourcentage de matériau recyclé sur la composition du produit n'influe pas sur l'attribution du critère. Vous pouvez l'indiquer à titre informatif.

Enjeux : Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, déchets

EXEMPLES

J'utilise du HDPE 100% recyclé ✓

J'utilise du HDPE 70% recyclé ✓

Mon produit est entièrement constitué de HDPE vierge

J'utilise 25% de fibres de textile recyclées et 75% de panneaux de fibres de bois non recyclés

Mon produit ne contient pas de matériau recyclé 🗡

1.1.2 Utilisation de matières premières issues de ressources renouvelables dans le produit

Contexte : En utilisant des matières premières issues de ressources renouvelables, on réduit notre dépendance aux combustibles fossiles comme le pétrole (sous couvert que le taux d'extraction de la ressource soit inférieur au taux de renouvellement de cette même ressource).

Preuve : Indiquez le type et le pourcentage en matières premières issues de ressources renouvelables.

Le pourcentage de matériau issu de ressources renouvelables contenu dans le produit n'influe pas sur l'attribution du critère. Vous pouvez l'indiquer à titre informatif.

Enjeux : Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, biodiversité

EXEMPLES

J'utilise des biopolymères (green-HDPE)

1.1.3. Critère évolutif : Diminution du nombre de matières premières entrant dans la composition du produit

Contexte : Un produit contenant un nombre réduit de matières premières différentes est plus facile à valoriser en général et à recycler en particulier.

Preuve : Indiquez le nombre et le type de matières premières précédemment utilisées ainsi que le nombre et le type de matières premières désormais utilisées.

Ce critère est évolutif dans la mesure où c'est une comparaison entre la version N et la version N-1 du produit.

Enjeux : Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, déchets.

EXEMPLES

La coque de mon ordinateur portable contenait l'année N trois types de plastiques différents. L'année N+1, elle n'en contient plus que deux

1.1.4. Non-utilisation de matières premières issues d'OGM

dans le produit

Contexte: Les études sur les OGMs ne présentent, à ce jour, pas de consensus scientifique prouvant leur innocuité sur la santé et l'environnement. Face au doute, le principe de précaution est appliqué.

D'après Greenpeace, la culture d'OGM « menace la biodiversité et contamine inévitablement les filières agricoles traditionnelles et « bio » » 1.

D'après la FAO, la culture d'OGM contribue à la « perte d'accès des agriculteurs au matériel végétal² » lorsque celui-ci veut replanter des semences issues de son propre champ mais sur lesquelles un brevet est déposé.

Preuve : Fournissez le certificat de traçabilité et d'absence d'OGM. Renseignez-vous auprès de vos fournisseurs.

Enjeux : Biodiversité.

EXEMPLES

Mon produit cosmétique est labellisé COSMOS, COSMEBIO ou DEMETER

Mon produit textile est labellisé GOTS, ECOCERT

Mon produit est certifié FAIRTRADE, MAX HAVELAAR, ESR ou BIO EQUITABLE

1.1.5. Utilisation de matériaux certifiés pour les matières premières ou pièces dont la provenance est connue pour poser un problème (bois, papier, etc.) dans le produit

Contexte: L'utilisation de certaines matières premières nécessite une attention particulière lors de leur exploitation. La consommation de bois est connue en particulier pour son fort impact sur la déforestation, cette dernière ayant une forte incidence sur le changement climatique.

Preuve : Indiquez la quantité de matières premières certifiées ainsi que leur certification.

La quantité de matière première certifiée utilisée n'influe pas sur l'attribution du critère. Vous pouvez l'indiquer à titre informatif.

Enjeux : Biodiversité.

EXEMPLES

J'utilise du bois certifié PEFC, APUR, TFT ou FSC ✓

100% des ingrédients sont certifiés biologiques par ECOCERT, hors eau et sel (règlement européen)

10% des ingrédients sont certifiés biologiques 🗸

Les ingrédients sont issus de l'agriculture biologique mais rien ne le certifie

1.1.6. Impact moindre sur la biodiversité lors de l'extraction des matières premières

Contexte : Ce critère permet de valoriser les efforts des entreprises qui prennent en compte l'impact sur la biodiversité lors de l'extraction des matières premières qu'elles utilisent.

EXEMPLES

Preuve: Déclarez sur l'honneur qu'une analyse des impacts écologiques a été menée et que des plans d'action ont été mis en place pour au moins l'une des incidences potentielles suivantes: la perte, détérioration ou fragmentation des habitats; les perturbations et/ou déplacement d'espèces fragiles, la perte d'individus ou de populations d'espèces rares ou menacées; des changements dans la composition des espèces (faune et flore locales), colonisation du site par des espèces exotiques envahissantes; le changement et la dégradation des écosystèmes aquatiques.

Un mécanisme de récupération de la poussière est utilisé sur le site d'extraction

J'ai substitué l'utilisation de machines/opérations impactantes

J'utilise des pièges pour retenir les sédiments lors de l'extraction

J'utilise du coton biologique

Enjeux : Biodiversité, épuisement des ressources naturelles non renouvelables.

1.2. Choix des matières premières produit en vue de réduire son écotoxicité à iso-fonction

1.2.1. Non-utilisation d'ingrédients classés comme très toxique ou toxique pour les organismes aquatiques, ou pouvant entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Contexte: Le produit doit être exempt de présentant l'un substances des risques combinaisons de risques suivants R50-53 et R51-53; de préparations contenant au moins une substance présentant l'un des risques combinaison de risques suivants R 50-53 et R51-53 ; de préparations présentant directement l'un des risques ou combinaison de risques suivants R50-53 et R51-53.

Voir le tableau de correspondance des phrases de risque R avec les phrases H du Global Harmonized System (GHS) en annexe 2 si besoin.

EXEMPLES

Mon produit textile contient du Nonylphénol (classé R50-

53 entre autres) X

Mon, produit de teinture pour cheveux contient du pphénylènediamine (classé

R50-53) X

Mon produit d'hygiène contient du Tricolsan (classé R50-53 entre autres)

Preuve : Déclarez sur l'honneur la non-utilisation de telles substances et/ou préparations dans la fabrication du produit.

Enjeux: Ecotoxicité aquatique, eutrophisation, acidification, biodiversité.

1.2.2. Non-utilisation d'ingrédients classés comme nocif pour les organismes aquatiques

Contexte : Le produit doit être exempt de substances présentant le risque R52 ; de préparations contenant au moins une substance présentant le risque R52 ; de préparations présentant directement le risque R52.

Preuve : Déclarez sur l'honneur la non-utilisation de telles substances et/ou préparations dans la fabrication du produit.

Enjeux : Biodiversité.

1.2.3. Non-utilisation d'ingrédients classés comme toxique pour la flore, la faune, les organismes du sol ou pouvant entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

Contexte: Le produit doit être exempt de substances présentant l'un des risques ou combinaisons de risques suivants R54, 55, 56, 58; de préparations contenant au moins une substance présentant l'un des risques ou combinaison de risques suivants R54, 55, 56, 58; de préparations présentant directement l'un des risques ou combinaison de risques suivants R54, 55, 56, 58.

Preuve : Déclarez sur l'honneur la non-utilisation de telles substances et/ou préparations dans la fabrication du produit.

Enjeux : biodiversité.

1.2.4. Non-utilisation d'ingrédients classés comme toxique pour les abeilles

Contexte : Le produit doit être exempt de substances présentant le risque R57 ; de préparations contenant au moins une substance présentant le risque R57 ; de préparations présentant directement le risque R57.

Preuve : Déclarez sur l'honneur la non-utilisation de telles substances et/ou préparations dans la fabrication du produit.

Enjeux : Biodiversité.

1.2.5. Non-utilisation d'ingrédients classés comme dangereux pour la couche d'ozone

Contexte : Le produit doit être exempt de substances présentant le risque R59 ; de préparations contenant au moins une substance présentant le risque R59 ; de préparations présentant directement le risque R59.

Preuve : Déclarez sur l'honneur la non-utilisation de telles substances et/ou préparations dans la fabrication du produit.

Enjeux : Ecotoxicité aquatique, eutrophisation, acidification, biodiversité.

1.2.6. Non-utilisation de substances ou préparations PBT (Persistant, Bio-accumulable et Toxique) et vPvB (très Persistant très Bioaccumulant)

Contexte: La convention de Stockholm identifie 12 PBTs organiques classés en trois catégories: les pesticides (aldrin, chlordane, DDT, dieldrin, endrin, heptacflor, HCB, mirex et toxaphene), les produits chimiques industriels et coproduits non voulus (HCBs et OCBs) et les dioxines et furanes.

Preuve : Déclarez sur l'honneur si oui ou non des substances ou préparations constitutifs du produit sont classées PBT et/ou vPvB.

Enjeux : Ecotoxicité aquatique, eutrophisation, acidification, biodiversité.

EXEMPLES

Mon insecticide pour maïs contient du chlorane

Mon fongicide pour graines contient de l'HCB (Hexachlorobenzène)

1.2.7 Critère évolutif : Substitution non contrainte par le contexte réglementaire d'une matière première pouvant entraîner des risques directs (pollution) ou indirects (déforestation) pour l'environnement

Contexte : Certaines matière première peuvent entrainer des risques directs (pollution) ou indirects (déforestation, appauvrissement des sols, érosion, perturbation des filières de recyclage) bien qu'autorisées.

Preuve : Indiquez la substance d'origine, son rôle et la nouvelle substance.

Attention : Une substitution d'ordre réglementaire et donc obligatoire ne rentre pas sous le coup de ce critère.

Ce critère est évolutif dans la mesure où c'est une comparaison entre la version N et la version N-1 du produit.

EXEMPLES

J'ai remplacé une colle synthétique en PU par une colle à eau

J'ai opté pour des soudures sans plomb et sans métaux lourds

L'année N-1 j'utilisais de l'huile de palme dans mon produit. Je l'ai substituée par de l'huile de tournesol ou de l'huile de colza l'année N 🗸

2. Matières premières emballage (5 critères)

2.1. Choix des matières premières emballage en vue de réduire l'impact sur les ressources naturelles à iso-fonction

2.1.1. Utilisation de matières premières secondaires (préou post-consommation) dans l'emballage primaire

Contexte: Les matières premières secondaires peuvent se récupérer avant utilisation par le consommateur au niveau de la chaîne de fabrication, comme les chutes de fabrication ou lorsque l'emballage est rappelé (déchets préconsommation), ainsi qu'après utilisation par le consommateur (déchets post-consommation). Leur utilisation dans la fabrication d'un emballage permet de réduire la production de déchets ainsi que la consommation de ressources naturelles.

Preuve : Indiquez le type et le pourcentage en contenu recyclé post- ou pré-consommation des matières premières secondaires utilisées.

Le taux de matériau recyclé sur la composition de l'emballage n'influe pas sur l'attribution du critère. Vous pouvez l'indiquer à titre informatif.

Enjeux : Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, déchets

EXEMPLES

J'utilise du HDPE 100% recyclé ✓

J'utilise du HDPE 70% recyclé ✓

Mon produit est entièrement constitué de HDPE vierge

2.1.2. Utilisation de matières premières issues de ressources renouvelables dans l'emballage primaire

Contexte : En utilisant des matières premières issues de ressources renouvelables, on réduit notre dépendance aux combustibles fossiles comme le pétrole (sous couvert que le taux d'extraction de la ressource soit inférieur au taux de renouvellement de cette même ressource).

Preuve : Indiquez le type et le pourcentage en matières premières issues de ressources renouvelables.

Le pourcentage de matériau issu de ressources renouvelables contenu dans l'emballage n'influe pas sur l'attribution du critère. Vous pouvez l'indiquer à titre informatif.

Enjeux : Biodiversité, Epuisement des ressources naturelles non renouvelables.

EXEMPLE

J'utilise des biopolymères (green-HDPE)

2.1.3. *Critère évolutif :* Diminution du nombre de matières premières entrant dans la composition de l'emballage

Contexte : Un emballage contenant un nombre réduit de matières premières différentes est plus facile à recycler.

Preuve : Indiquez le nombre et le type de matières premières précédemment utilisées ainsi que le nombre et le type de matières premières désormais utilisées.

Ce critère est évolutif dans la mesure où c'est une comparaison entre la version N et la version N-1 du produit.

Enjeux : Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, déchets.

<u>EXEMPLE</u>

J'utilise un emballage monomatériau

2.1.4. Non-utilisation de matières premières issues d'OGM dans l'emballage primaire

Contexte : Les études sur les OGMs ne présentent, à ce jour, pas de consensus scientifique prouvant leur innocuité sur la santé et l'environnement. Face au doute, le principe de précaution est appliqué.

D'après Greenpeace, la culture d'OGM « menace la biodiversité et contamine inévitablement les filières agricoles traditionnelles et « bio » »¹.

D'après la FAO, la culture d'OGM contribue à la « perte d'accès des agriculteurs au matériel végétal² » lorsque celui-ci veut replanter des semences issues de son propre champ mais sur lesquelles un brevet est déposé.

Preuve : Fournissez le certificat de traçabilité et d'absence d'OGM. Renseignez-vous auprès de vos fournisseurs.

Enjeux : Biodiversité.

J'utilise un emballage certifié PEFC ✓

EXEMPLE

2.1.5. Utilisation de matériaux certifiés pour les matières premières ou pièces dont la provenance est connue pour poser un problème (bois, papier, etc.) dans l'emballage primaire

Contexte: L'utilisation de certaines matières premières nécessite une attention particulière lors de leur exploitation. La consommation de bois est connue en particulier pour son fort impact sur la déforestation, cette dernière ayant une forte incidence sur le changement climatique.

Preuve : Indiquez la quantité de matières premières certifiées ainsi que leur certification.

La quantité de matière première certifiée utilisée n'influe pas sur l'attribution du critère. Vous pouvez l'indiquer à titre informatif.

Enjeux : Biodiversité.

EXEMPLE

J'utilise un emballage certifié PEFC, APUR ou TFT 🗸

3. Fabrication produit (6 critères)

3.1. Eco-conception du produit en vue de réduire l'impact sur les ressources naturelles à iso-fonction

3.1.1 Critère évolutif : Réduction des matières premières

Contexte : L'éco-conception du produit peut permettre de réduire la consommation en matières premières et ainsi diminuer la pression exercée sur les ressources.

Preuve: Fournissez la preuve quantitative (en %) de la réduction de l'utilisation des matières premières par la mesure de la masse de la version N et de la version N-1 du produit OU explicitez les éléments supprimés en masse par rapport à la masse totale du produit (en %) OU réduction des pertes matières (en %).

Ce critère est évolutif dans la mesure où c'est une comparaison entre la version N et la version N-1 du produit.

Enjeux : Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, déchets.

énergie et en eau

EXEMPLES

Mon produit version N a été allégé par rapport à la version N-1

J'ai supprimé un (des) élément(s) constitutif(s) du produit tout chose étant égale par ailleurs

La concentration / densification de mon produit a réduit sa masse globale 🗸

Cette année, des évolutions ont permis une réduction notable de nos pertes matière pour la fabrication de ce produit

3.1.2. Critère évolutif : Réduction de la consommation en

Contexte : L'éco-conception du produit peut permettre de réduire la consommation en énergie et eau et ainsi diminuer la pression exercée sur les ressources.

D'après le CNRS³ « les prélèvements en eau représentent en France 24% de la ressource annuelle disponible » tandis que « la consommation énergétique globale ne cesse de croitre ».

Preuve : Fournissez la preuve quantitative de l'amélioration (en %) en calculant le ratio des consommations énergétiques et/ou eau de l'année N et de l'année N-1, en prenant soin d'avoir corrigé les prix avec l'inflation pour la ressource considérée (énergie ou eau).

Ce critère est évolutif dans la mesure où c'est une comparaison entre la version N et la version N-1 du produit.

Enjeux: Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, consommation d'eau, consommation d'énergie primaire.

EXEMPLES

Mon action de réduction de la consommation en énergie m'a permis d'obtenir un Certificat d'Economie d'Energie

J'ai diminué la consommation d'eau de la phase de fabrication de mon produit de 15% par rapport à l'an dernier.

La gestion intelligente de l'éclairage via des ballasts électroniques haute fréquence et à une sonde lumineuse nous ont permis d'économiser 50% d'énergie



3.2.1 Critère évolutif : Réduction des émissions dans l'air, dans l'eau et dans le sol de substances polluantes

Contexte: L'éco-conception du produit peut permettre de réduire les émissions dans l'air, l'eau et le sol de substances ayant un impact sur l'environnement et ainsi réduire la pression exercée sur les écosystèmes.

Preuve: Fournissez les données quantitatives de l'amélioration (en pourcentage) en indiquent le ratio des émissions dans l'air, le sol et l'eau de l'année N par rapport à l'année N-1. En cas d'impossibilité à préciser quantitativement ce critère, indiquez les évolutions qui ont permis, selon vous, la réduction des émissions dans l'air, le sol et l'eau.

Ce critère est évolutif dans la mesure où c'est une comparaison entre la version N et la version N-1 du produit.

EXEMPLE

J'utilise un Scrubber ou épurateur de gaz afin de réduire les émissions de Nox et Sox liées à mon activité

J'utilise des énergies renouvelables qui diminuent mes émissions de GES 🗸 **Enjeux**: Ecotoxicité aquatique, eutrophisation, acidification, biodiversité.

3.3. Site

3.3.1 Evaluation quantitative d'un programme d'écoconception

Contexte: Il existe aujourd'hui plusieurs méthodologies d'évaluation de l'impact environnemental que ce soit pour le couple produit-emballage le long de son cycle de vie OU pour le site de production, incluant le scope 3.

A l'échelle du produit, elles sont soit multicritères comme le Bilan Produit (consommation d'énergie non renouvelable, acidification, pollution photochimique, eutrophisation, etc.) ou l'Analyse de Cycle de Vie soit monocritères comme l'ISO 14067.

A l'échelle du site, elles sont essentiellement monocritères comme le Bilan Carbone, le GHG Protocol ou l'ISO 14064 (quantification des émissions de Gaz à Effet de Serre).

Preuve : Indiquez si oui ou non une étude quantitative publique ou à usage interne pour évaluer les émissions de GES du produit le long de son cycle de vie OU du site de production du produit référencé incluant le scope 3 a été réalisée.

Enjeux : Effet de serre.

EXEMPLES

Une Analyse du Cycle de Vie du produit référencé (ou similaire) a été effectuée

Une ACV simplifiée du produit référencé (ou similaire) a été effectuée

Un Bilan Produit du produit référencé (ou similaire) a été effectué

J'ai fait le Bilan Carbone de mon activité ou du site de production du produit référence

3.3.2 Mise en place d'un programme volontaire de compensation carbone

Contexte : Les entreprises peuvent participer financièrement à un projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de "compenser" les leurs.

Preuve : Indiquez le programme de compensation carbone souscrit dans le cadre de vos activités. Le cas échéant, précisez lequel.

Enjeux : Effet de serre

EXEMPLES

J'ai souscrit au programme Action Carbone de GoodPlanet

3.3.3 Mise en place d'un Système de Management Environnemental certifiant

Contexte: Les SME certifiants sont des outils de gestion visant à évaluer l'impact environnemental d'une entreprise, le réduire et le maîtriser le tout dans une perspective de progrès continu.

Preuve : Indiquez si oui ou non un SME certifiant a été mis en place dans votre entreprise et le cas échéant, précisez lequel.

Enjeux: Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, déchets, consommation d'énergie primaire.

EXEMPLES

EMAS ISO 14001 123Environnement EnVol

4. Fabrication emballage (2 critères)

4.1 Eco-conception de l'emballage en vue de réduire l'impact sur les ressources naturelles

4.1.1 Critère évolutif : Réduction des matières premières

Contexte : L'éco-conception du produit peut permettre de réduire la consommation en matières premières et ainsi diminuer la pression exercée sur les ressources.

Preuve : Fournissez la preuve quantitative (en %) de la réduction de l'utilisation des matières premières par la mesure de la masse de la version N et de la version N-1 de l'emballage OU explicitez les éléments supprimés en masse par rapport à la masse totale du produit (en %) OU réduction des pertes matières (en %).

Ce critère est évolutif dans la mesure où c'est une comparaison entre la version N et la version N-1 du produit.

Enjeux : Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, déchets.

EXEMPLES

J'ai réalisé un allégement de l'emballage primaire 🗸

Des éléments de mon emballage ont été supprimés

La concentration de mon produit a permis de réduire l'emballage primaire

La simplification du système a permis de réduire la masse de l'emballage

4.1.2 Mise en œuvre de recharge

Contexte: Le principe de recharge permet au consommateur de ne pas avoir à racheter le couple produit / emballage dans son intégralité et ainsi de réduire la consommation de matières premières et la pression sur les ressources qui en découle.

Preuve : Indiquez si oui ou non un système de recharge a été mis en place.

Enjeux : Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, déchets.

EXEMPLE

Dans mon offre de lessive, je propose des écorecharges

5. Logistique Amont produit (1 critère)

produit

5.1. Approvisionnement en matières premières

5.1.1 Approvisionnement local en matières première du

Contexte : La logistique constitue une source substantielle d'émissions de GES en raison de l'utilisation de véhicules (camions, avions, bateaux, etc.) fonctionnant quasi uniquement à partir de dérivés du pétrole.

Minimiser les distances d'approvisionnement en matières premières ou pièces pour la fabrication d'un produit est donc primordial en vue de réduire les émissions de GES.

Preuve : Indiquez si la moyenne pondérée des distances d'approvisionnement est de 80% au moins en masse du produit soit inférieure à 500 km.

Enjeux : Effet de serre.

EXEMPLES

Mon produit pèse 100g et je source 20g à 800 km et 80g à 100km. Ma distance moyenne pondérée est donc de 240 km (=0.2*800 + 0.8*100)

Mon produit pèse 100g et je source 20g à 100 km et 80g à 600 km. Ma distance moyenne pondérée est donc de 660 km (=0.2*100 + 0.8*800)

6. Logistique Amont emballage (1 critère)

6.1. Approvisionnement en matières premières

6.1.1. Approvisionnement local en matière première de

l'emballage

Contexte : La logistique constitue une source substantielle d'émissions de GES en raison de l'utilisation de véhicules (camions, avions, bateaux, etc.) fonctionnant quasi uniquement à partir de dérivés du pétrole.

Minimiser les distances d'approvisionnement en matières premières ou pièces pour la fabrication d'un emballage est donc primordial en vue de réduire les émissions de GES.

Preuve : Indiquez si la moyenne pondérée des distances d'approvisionnement est de 80% au moins en masse de l'emballage primaire soit inférieure à 500 km.

Enjeux : Effet de serre.

EXEMPLE

Mon emballage primaire pèse 10g et je source 30% de celui-ci à 50 km et 70% à 70 km. Ma distance d'approvisionnement en moyenne pondérée est donc de 64 km

7. Logistique aval (5 critères)

7.1 Eco-conception de l'emballage en vue d'amoindrir l'impact du transport de la production vers la distribution

7.1.1. Critère évolutif : Optimisation de la palettisation en vue d'augmenter le nombre de produits transportés

Contexte: Optimiser la palettisation permet d'augmenter le nombre de produits transportés par palette et donc par véhicule et permet ainsi de diminuer l'empreinte environnementale due à la logistique.

Preuve: Fournissez la preuve quantitative (en %) de l'optimisation de palettisation par le calcul du rapport volumique de palettisation de la version N et de la version N-1 du couple produit/emballage.

Le rapport volumique de palettisation est défini comme le ratio du volume de toutes les unités de vente consommateur présentes sur une palette et du volume de la charge palettisée (volume luimême obtenu en multipliant longueur x largeur x hauteur effective de la charge palettisée).

Ce critère est évolutif dans la mesure où c'est une comparaison entre la version N et la version N-1 du produit.

Enjeux : Effet de serre.

EXEMPLE

Réduction des vides de conditionnement
Remplissage sous vide
Conformation des sacs après remplissage
Diminution du volume par compactage ou vibration
Réduction de la largeur des scellages

7.1.2. Critère évolutif : Allègement du couple produit/emballage à iso-fonction

Contexte : Alléger le couple produit / emballage présente le double intérêt de permettre la réduction des émissions de GES lors de la phase de transport et la réduction de la consommation de matières premières.

Preuve : Fournissez la preuve quantitative en % de l'allégement par la mesure de la masse de la version N et de la version N-1 du couple produit/emballage OU expliciter les éléments supprimés en masse par rapport à la masse totale du couple produit/emballage (en%).

Ce critère est évolutif dans la mesure où c'est une comparaison entre la version N et la version N-1 du produit.

Enjeux: Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, effet de serre.

EXEMPLE

J'ai allégé la masse de ma bouteille en plastique à isofonction

J'ai supprimé des éléments à iso-fonction

7.2. Optimisation de la logistique aval

7.2.1. Critère évolutif : Optimisation du taux de retour à

vide

Contexte: Le taux de retour à vide correspond au nombre de kilomètres réalisés à vide sur le nombre total de kilomètres réalisés durant la même période. Plus ce taux est petit, mieux c'est.

Preuve: Fournissez la preuve quantitative (en %) de l'optimisation du taux de retour à vide par le calcul du ratio de la version N et de la version N-1 du couple produit/emballage.

Ce critère est évolutif dans la mesure où c'est une comparaison entre la version N et la version N-1 du produit.

Enjeux : Effet de serre.

EXEMPLE

Mon taux de retour est passé de 100 à 90 % depuis l'année dernière

7.2.2 Optimisation des routes commerciales

Contexte : La logistique constitue une source substantielle d'émissions de GES en raison de l'utilisation de véhicules (camions, avions, bateaux, etc.) fonctionnant quasi uniquement à partir de dérivés du pétrole.

Afin de réduire au maximum l'empreinte environnementale de la logistique il est essentiel que le port de livraison soit celui du pays cible afin d'éviter de nouveaux transports internationaux.

Preuve : Indiquez si le pays du port de livraison est le même que le pays du marché de destination du produit transporté.

Enjeux : Effet de serre.

EXEMPLES

La production ayant lieu en Chine, je me fais livrer au port de Rotterdam avant d'acheminer vers la France



Dans les mêmes conditions initiales, je me fais livrer au Havre

7.2.3 Choix du moyen de transport

Contexte: Les transports maritimes et ferroviaires ont un impact moindre sur l'environnement comparativement aux transports par avion ou par camion.

Par exemple le facteur d'émission du fret ferroviaire est de 0,002 kg éq-C par t.km tandis que celui de l'avion pour un vol moyen courrier est de 0,024 kg éq-C par t.km, soit 10 fois plus (données tirées de la base des facteurs d'émissions du Bilan Carbone V6.1)

Preuve : Indiquez si, lors de la distribution, l'utilisation du transport routier et aérien a été substituée au profit du transport fluvial ou ferré.

Enjeux : Effet de serre.

EXEMPLES

Pour la distribution de mes produits, j'utilise dorénavant le ferroutage

Le transport depuis mon usine de fabrication au Vietnam jusqu'à la France s'effectue par voie maritime



8. Utilisation Produit (24 critères)

8.1 Eco-conception du produit en vue de maximiser sa durée de vie et d'usage à iso-fonction

8.1.1. Réparation facilitée

Contexte: Le taux de remplacement des produits toujours plus grand imprime une pression toujours plus forte sur les ressources finies disponibles.

Afin de pallier ce renouvellement toujours plus rapide, une solution est de faciliter la réparation afin d'augmenter la durée d'usage et diminuer le taux de remplacement.

Preuve : Indiquez si oui ou non la réparation est facilitée et le cas échéant pourquoi elle l'est.

Enjeux: Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, effet de serre, déchets.

EXEMPLE

J'ai améliorée l'accessibilité des pièces.

✓

La batterie est directement accessible et peut être changée indépendamment du produit

8.1.2. Evolutivité du produit

Contexte: progrès technologique s'étant Le fortement accéléré ces dernières décennies, notamment dans le domaine des technologiques de l'information, nombre de produits encore fonctionnels se retrouvent inutilisables en raison d'incompatibilité avec les plus récents développements (soit logiciels soit matériels).

L'évolutivité des produits est donc essentielle afin de maximiser la durée de vie et d'usage du produit et dans le même temps réduire la pression exercée sur les ressources finies que l'on a à disposition.

Preuve : Indiquez la mise à niveau aisée des pièces obsolètes ou plus anciennes et le cas échéant pourquoi elle l'est.

Enjeux: Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, effet de serre, déchets.

EXEMPLE

La batterie est directement accessible et peut être changée indépendamment du produit

La carte mère de mon ordinateur est directement accessible et facilement interchangeable

8.1.3. Accessibilité des pièces de rechanges

Contexte: Il n'est pas rare qu'un produit cesse de fonctionner en raison d'un seul composant. Au-delà de la nécessité de pouvoir facilement accéder à ce composant afin de le changer, il est essentiel qu'une pièce de rechange fonctionnellement identique existe et qu'elle soit disponible suffisamment longtemps après l'acte d'achat pour permettre de maximiser la durée de vie et d'usage du produit et ainsi diminuer le taux de remplacement.

Preuve: Prouvez la possibilité d'acquérir, à l'unité, les éléments fonctionnels d'origine ou des éléments remplissant les fonctions équivalentes (ayant une compatibilité fonctionnelle) jusqu'à 3 ans après la date d'arrêt de la production de la gamme concernée.

Enjeux: Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, effet de serre.

EXEMPLES

Je garde à disponibilité des consommateurs un stock de pièces constitutives du produit pendant 3 ans après la date d'arrêt de production du produit concerné

Les consommateurs peuvent récupérer des pièces constitutives du produit mais je ne suis pas sûr de les garder après l'arrêt de sa production

8.1.4. Non-captivité du produit d'un consommable

particulier

Contexte: La captivité d'un produit à un consommable particulier impose le choix du consommable alors qu'un consommable fonctionnellement équivalent et déjà possédé par l'utilisateur aurait pu être utilisé en lieu et place. Cela a pour conséquence d'augmenter la consommation en matières premières et ainsi donc la pression exercée sur les ressources.

Preuve: Indiquez si oui ou non le produit est non-captif d'aucun consommable.

Enjeux: Epuisement des ressources naturelles non renouvelables.

8.1.5. Multifonctionnalité

Contexte : Produire des produits multifonctionnels permet de réduire la consommation en matières premières et ainsi diminuer la pression exercée sur les ressources.

Preuve : Indiquez l'ensemble des produits que votre produit permet d'éviter d'acheter.

EXEMPLES

Ma machine à café nécessite un type de dosette spécifique

Ma machine à café est compatible avec tout type de dosette

EXEMPLES

Mon produit est un chargeur universel de portable ✓

Un Tupperware en verre qui fait également office de plat pour le four

Enjeux : Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, effet de serre.

8.1.6. Compatibilité inter-produit des composants et

Contexte: Un produit composé de pièces standardisées permet de potentiellement les récupérer une fois que celui-ci n'est plus utilisé afin de les utiliser sur d'autres produits qui nécessitent de telles pièces.

accessoires

Cela permet d'éviter le renouvellement de pièces cassées ou défectueuses par une pièce neuve et permet ainsi de réduire la consommation en matières premières et donc de diminuer la pression exercée sur les ressources.

Preuve : Indiquez si oui ou non les composants constitutifs du produit sont standardisés.

Enjeux: Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, effet de serre.

EXEMPLES

Mon téléphone a des connectiques spécifiques qui empêchent leur utilisation sur d'autres terminaux

Mon téléphone a des accessoires compatibles sur d'autres terminaux

8.1.7. Présence d'un système intégré de dosage

Contexte : Un système de dosage intégré permet d'utiliser uniquement la quantité de produit nécessaire à la réalisation de sa fonction.

Preuve : Indiquez la présence d'un système de dosage sur le produit.

Enjeux: Epuisement des ressources naturelles non renouvelables.

EXEMPLE

L'emballage est constitué d'un bec doseur ✓

8.1.8. Durée de vie ou d'action très importante

Contexte : Plus la durée de vie ou d'usage d'un produit est grande, plus le taux de remplacement est faible.

Or, diminuer le taux de renouvellement permet de réduire la pression exercée sur les ressources finies que l'on a à disposition.

<u>EXEMPLE</u>

Preuve : Indiquez la durée de garantie lors de l'achat ainsi que les extensions possibles.

Mon produit est garanti 3 ans

Enjeux: Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, effet de serre, déchets.

8.1.9. Durée de vie homogène des différents composants

du produit

produit

Contexte: Il n'est pas rare d'observer que des produits plus ou moins complexes cessent de fonctionner uniquement à cause du défaut d'une pièce constitutive du produit, ce qui peut obliger au remplacement pur et simple du produit.

C'est pour cette raison qu'il est essentiel d'avoir une durée de vie la plus homogène pour chacun des composants.

Preuve : Indiquez si le produit présente plusieurs durées de garantie en fonction de ses composants.

Enjeux: Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, effet de serre.

EXEMPLE

Mon armoire est garantie 10 ans, mais ses charnières 3 ans

8.2. Informations permettant un meilleur entretien/utilisation du

Les critères 8.2.1 à 9.2.1 inclus ne valent que 0,25 point hormis les deux critères 8.2.3 et 9.1.1 qui valent 1 point. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la section III. B.

8.2.1. Information concernant la réduction de la consommation d'énergie du produit

Contexte : Les câbles électriques ayant une résistance interne, s'ils sont branchés mais pas reliés à l'appareil, ils consomment tout de même de l'énergie.

De la même manière le mode veille consomme de l'énergie ce que nombre de gens ne soupçonne pas ou tendent à oublier.

Il est donc essentiel d'informer le consommateur sur les moyens à mettre en œuvre pour cesser toute consommation lorsque l'appareil n'est pas utilisé.

Preuve : Fournissez une photo de la notice ou du packaging où est indiquée une telle mention.

Enjeux: Consommation d'énergie primaire.

EXEMPLE

J'indique pour mon ordinateur personnel qu'en débranchant ou en mettant la prise murale hors circuit il est possible de supprimer toute consommation électrique

8.2.2. Informations concernant la consommation réelle du

produit

Contexte: Le tout électrique est un phénomène récent et bon nombre de gens n'ont aucune connaissance de la consommation électrique de leurs produits électriques et électroniques. Or certains appareils sont extrêmement énergivores.

Il est donc essentiel d'informer le consommateur sur la consommation électrique de l'appareil afin qu'ils puissent en évaluer la performance.

Preuve : Fournissez une photo de la notice ou du packaging où est indiquée une telle mention.

Enjeux : Consommation d'énergie primaire.

EXEMPLE

J'indique la puissance de mon produit en W ✓

J'indique l'énergie consommée par mon appareil sur une année selon un scénario d'usage moyen en kWh

8.2.3 Efficacité énergétique du produit

Contexte : Bon nombre d'études ACV ont montré que pour les appareils électriques la phase d'utilisation se révèle bien souvent être la phase la plus impactante. Il est donc essentiel de fabriquer des produits qui consomment le minium d'énergie par unité de service.

Preuve : Fournissez la version du label Energy Star ou la note l'étiquette énergie ou équivalent.

Enjeux : Consommation d'énergie primaire.

EXEMPLES

Mon appareil électroménager est classé A++

Mon ordinateur portable est classé Energy Star 5 ✓

Ma lessive a son efficacité optimale par un lavage à 30°C ✓

Ma lessive ne peut être utilisée par un lavage à 30°C mais ce n'est pas son efficacité optimale

8.2.4. Informations concernant les conditions de fonctionnement/d'utilisation du produit

Contexte: Afin de maximiser la durée de vie et d'usage du produit, il est essentiel d'informer le consommateur des conditions de fonctionnement / d'utilisation optimales du produit.

Preuve : Fournissez une photo de la notice ou du packaging où est indiquée une telle mention.

Enjeux : Déchets, Consommation d'énergie primaire.

EXEMPLE

Sur l'emballage de mon téléphone j'indique que le téléphone doit être débranché une fois la charge complète au risque de l'endommager

8.2.5. Informations concernant l'entretien du produit

Contexte : Un produit bien entretenu peut voir sa durée prolonger substantiellement.

Il est donc essentiel d'informer le consommateur des conditions d'entretien du produit.

Preuve : Fournissez une photo de la notice ou du packaging où est indiquée une telle mention.

Enjeux : Déchets, Epuisement des ressources naturelles non renouvelables.

EXEMPLE

J'indique qu'il faut détartrer la cafetière tous les trois mois en cas d'usage quotidien

8.2.6. Informations concernant le nettoyage des outils (si

applicable)

Contexte : Certains produits chimiques ne doivent pas être déversés dans l'évier au risque de polluer irrémédiablement les stations d'épurations. Hors certaines activités domestiques tel que le bricolage utilisent de tels produits. Il est donc essentiel d'informer le consommateur des conditions de nettoyages des outils lorsque cela est applicable.

Preuve : Fournissez une photo de la notice ou du packaging où est indiquée une telle mention.

Enjeux : Ecotoxicité, écotoxicité aquatique, toxicité humaine.

EXEMPLE

J'indique les précautions à adopter lors du nettoyage des outils ayant servis à l'application de ma peinture

8.2.7. Informations concernant la juste dose (si applicable)

Contexte : Indiquer au consommateur la juste dose à appliquer lui permet de n'utiliser que la quantité de produit nécessaire à la réalisation de la fonction du produit.

Il est donc essentiel de fournir cette information afin d'augmenter la durée de vie du produit et ainsi diminuer la consommation en matières premières et donc la pression sur les ressources naturelles.

Preuve : Fournissez une photo de la notice ou du packaging où est indiquée une telle mention.

Enjeux: Epuisement des ressources naturelles non renouvelables.

EXEMPLE

J'indique la quantité suffisante lors de l'utilisation de mon liquide vaisselle 🗸

8.2.8. Recommandations relatives aux conditions de stockage du produit avant et après ouverture (afin de limiter les pertes de produit au stockage)

Contexte: Certains produits nécessitent des conditions de stockages particulières au risque qu'ils perdent leur fonction ou qualité.

Il est donc essentiel d'informer le consommateur des conditions de stockage du produit, à la fois avant et après, afin de limiter les pertes et ainsi réduire la consommation de matières premières et donc la pression sur les ressources naturelles.

Preuve : Fournissez une photo de la notice ou du packaging où est indiquée une telle mention.

Enjeux : Déchets, Epuisement des ressources naturelles non renouvelables

EXEMPLES

J'indique la température à laquelle mes yaourts doivent être conservés

J'indique que mon ordinateur ne doit pas rester au soleil

8.2.9. Recommandation visant à la réparation d'un produit plutôt que son élimination

Contexte: A l'instar de la Réutilisation, du Recyclage ou de la Réduction, la Réparation est la quatrième stratégie en R de valorisation pour lutter contre l'épuisement de nos ressources finies et l'augmentation des déchets que l'on produit. C'est à cet égard que nous valorisons les produits qui incitent à la réparation plutôt qu'à l'élimination.

Preuve : Fournissez une photo de la notice ou du packaging où est indiquée une telle mention.

Enjeux : Déchets, Epuisement des ressources naturelles non renouvelables.

EXEMPLE

J'indique sur l'emballage les lieux ou je peux me rendre afin de réparer mon produit

8.2.10. Informations concernant la disponibilité des pièces

de rechange

Contexte: Pour lutter efficacement contre l'épuisement des ressources naturelles renouvelables et la production de déchets, il faut deux conditions : quel le produit soit facilement réparable et que les pièces de rechanges nécessaires à la réparation soient facilement accessibles. Sinon le consommateur sera dissuadé de se lancer dans la réparation. C'est à cet égard que nous valorisons les mentions explicites de disponibilités de pièces de rechange.

Preuve : Fournissez une photo de la notice ou du packaging où est indiquée une telle mention.

Enjeux : Déchets, Epuisement des ressources naturelles non renouvelables.

EXEMPLE

J'indique sur l'emballage les lieux où je peux acheter des pièces de rechange pour mon produit

8.2.11. Informations concernant les réparateurs qualifiés et

agréés

Contexte: Mentionner explicitement les personnes qualifiées et agréées pour réparer le produit, y compris, le cas échéant, leurs coordonnées, permet à l'utilisateur de choisir entre la réparation d'une part et l'élimination pure et simple du produit d'autre part, avec toutes les conséquences que cela implique sur l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables et la production de déchets.

Preuve : Fournissez une photo de la notice ou du packaging où est indiquée une telle mention.

Enjeux : Déchets, Epuisement des ressources naturelles non renouvelables.

agréés **√**

EXEMPLE

J'indique sur l'emballage les

coordonnées des réparateurs

8.2.12. Informations concernant les coordonnées de

l'industriel

Contexte: De la même manière, fournir les coordonnées de l'industriel au consommateur permet d'instaurer un dialogue entre les deux parties: impressions du produit, perception, satisfaction ou insatisfaction, idées d'améliorations, etc. Nous valorisons les initiatives qui permettent de renouer le dialogue entre consommateurs et producteurs. C'est cet égard que nous valorisons ce type d'information.

Preuve : Fournissez une photo de la notice ou du packaging où est indiquée une telle mention.

Enjeux : Déchets, Epuisement des ressources naturelles non renouvelables.

EXEMPLE

J'indique sur l'emballage mes coordonnées 🗸

8.2.13. Informations concernant le contenu en substances

dangereuses

Contexte: Certains produits contiennent des substances ou préparations très dangereuses sans que le consommateur en soit nécessairement informé. Or ces substances ou préparations peuvent avoir des effets néfastes sur la santé humaine ou les écosystèmes, il est donc essentiel de fournir ces informations pour que le consommateur puisse effectuer son acte d'achat en connaissance de cause (se conférer parti pris # 4)

Preuve : Fournissez une photo de la notice ou du packaging où est indiquée une telle mention.

Enjeux : Ecotoxicité aquatique, eutrophisation, acidification, biodiversité.

EXEMPLE

J'indique sur l'emballage que mon produit est inflammable

8.2.14. Informations concernant le gaspillage alimentaire

Contexte : 2014 a été consacrée année européenne de la lutte contre le gaspillage alimentaire en Europe. Le Parlement européen a d'ailleurs adopté début 2012 une résolution demandant des mesures urgentes pour réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2025.

Dans ce contexte, nous valorisons les informations fournies au consommateur contribuant à sa prise de conscience.

Preuve : Fournissez une photo du packaging ou de la notice où figure une telle mention.

Enjeux : Déchets.

du produit

EXEMPLE

J'indique sur l'emballage une mention concernant le gaspillage alimentaire 🗸

8.3. Informations permettant un meilleur recyclage/élimination

8.3.1. Informations concernant la valorisation et/ou l'élimination du produit

Contexte: Préciser noir sur blanc la valorisation et/ou l'élimination la plus adaptée au produit est une manière très simple à mettre en œuvre pour inciter le consommateur à faire le bon geste. D'autant plus que les impacts liés à notre production de déchets sont substantiels.

Preuve : Fournissez une photo de la notice ou du packaging où est indiquée une telle mention.

Enjeux : Déchets.

EXEMPLE

J'indique clairement sur l'emballage où valoriser le produit

9. Utilisation Emballage (2 critères)

9.1. Eco-conception permettant un meilleur entretien/utilisation du produit

9.1.1 Optimisation du système de refermeture de l'emballage

Contexte : Certains produits sont à consommation fractionnée. Dans ce cas il est essentiel que la refermeture de l'emballage permette de conserver le produit le temps de sa durée de vie ou d'usage afin d'en éviter son gaspillage.

Preuve : Indiquez le système de refermeture utilisé et préciser en quoi il permet l'amélioration de la conservation par rapport à un produit non muni d'un tel système.

Enjeux: Déchets, Epuisement des ressources naturelles non renouvelables.

EXEMPLE

Mon emballage de produit fromager dispose d'un système de refermeture à zip plastique

9.2. Informations permettant un meilleur recyclage/élimination de l'emballage

9.2.1. Informations concernant la valorisation et/ou l'élimination de l'emballage

Contexte : Nombre d'études ont montré que certains consommateurs confondaient le Point Vert avec le fait de trier sélectivement, perturbant ainsi massivement les filières de recyclage.

Préciser noir sur blanc la valorisation et/ou l'élimination la plus adapté à l'emballage st donc essentiel afin de diminuer les impacts liés à notre production de déchets d'emballage.

.

Preuve : Fournissez une photo de la notice ou du packaging où est indiquée une telle mention.

Enjeux : Déchets.

EXEMPLE

J'indique clairement sur l'emballage où le valoriser

10. Fin de vie Produit (8 critères)

10.1. Traitement des déchets post-consommation et des invendus

10.1.1. Programme de reprise/d'échange OU mise en place d'une filière structurée de collecte et de traitement des déchets post-consommation et/ou d'invendus dédiée OU convention avec un éco-organisme déjà existant OU mise en place d'une filière de remise sur le marché des invendus

Contexte : Etant donné la dangerosité de certains déchets, l'augmentation de leur quantité, de leur gestion et de leurs incidences de environnementales, la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) marque un transfert de la responsabilité de leur traitement des détenteurs vers les producteurs (metteurs sur le marché). Sa mise en œuvre conduit généralement à la création d'éco-organismes « financeurs » « opérationnels», si la responsabilité du producteur assumée est de nature technique.

Très majoritairement, la mise en œuvre de ces filières s'effectue dans le cadre d'obligations **réglementaires**. Dans certains cas, toutefois, les industriels s'engagent dans une démarche purement **volontaire**. Notre pays est ainsi celui qui, dans le monde, a le plus recours à ce principe de gestion avec une vingtaine de filières.

C'est dans ce contexte que nous souhaitons savoir quelle est la solution adoptée en ligne avec cette REP.

Preuve : Indiquez le programme de prise en charge/d'échange OU la filière structurée de collecte et de traitement des déchets post-consommation et/ou d'invendus OU la filière de remise sur le marché des invendus mise en place OU fournissez le certificat d'affiliation à un éco-organisme donné.

Enjeux : Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, effet de serre, déchets.

10.2. Eco-conception du produit en vue d'améliorer sa recyclabilité et/ou sa réusabilité

10.2.1. Utilisation de matières/matériaux recyclables et facilement séparables pour lesquels une collecte et une filière de recyclage existe

Contexte : De nombreux matériaux sont recyclables en soi. Cependant il peut arriver que les filières de recyclage existantes ne les acceptent pas car ils perturberaient le recyclage des autres matériaux acceptés.

EXEMPLES

Je propose la reprise de mon produit électroménager lorsqu'il n'est plus utilisable

Les chaussures que je vends, une fois usagées sont récupérées par le relais Emmaüs et renvoyés à l'usine pour réutilisation de la matière Je mets sur le marché des produits textiles, et je suis affilié à eco-TLC

Je mets sur le marché des lampes, et je suis affilié à recylum Il est donc essentiel de s'assurer que non seulement les matériaux utilisés soient recyclables (soit pris dans leur ensemble soit pris individuellement mais sous couvert qu'ils soient facilement séparables dans ce cas) mais qu'une filière de recyclage les prenant en charge existe.

Preuve : Indiquez le contenu en matières premières recyclables, la preuve qu'une filière de recyclage existe en France concernant ce matériau et qu'il est facilement séparable en vue de son traitement.

Enjeux: Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, effet de serre, déchets.

EXEMPLE

Mon produit utilise une combinaison de matériaux considérée comme perturbatrice au sens du barème 2012 de l'écoorganisme éco-emballage

10.2.2. Démontage/séparabilité facilité réutilisation de tout ou partie des composants

Contexte: L'éco-conception doit penser le produit au-delà de sa simple utilisation en anticipant sa fin de vie et ainsi maximiser sa future valorisation.

Cela implique, entre autres, de concevoir le produit de telle sorte que son désassemblage soit facilité afin de pouvoir réutiliser tout ou partie des composants et ainsi valoriser au maximum les matières premières et pièces qui auraient autrement été perdues par une conception concentrée uniquement sur l'utilisation.

Preuve : Fournissez la preuve de son démontage facilité.

Enjeux: Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, effet de serre.

10.2.3. Recyclage commun

Contexte : L'éco-conception doit penser le produit au-delà de sa simple utilisation en anticipant sa fin de vie et ainsi maximiser sa future valorisation.

EXEMPLE

pour

une

Les pièces de mon jouet son soudées au lieu d'être clipsées Cela implique, entre autres, de concevoir le produit de telle sorte qu'il n'utilise que des matériaux compatibles en vue d'un recyclage commun (même si ces matériaux ne sont pas nécessairement séparables avec les technologies de tri actuelles mais sous couvert qu'une collecte et une filière de recyclage existent).

Les cas de produits mono-matériaux, bien que rares, tombent évidemment sous le coup d'un recyclage commun sous couvert que le matériau unique constitutif du produit soit recyclable et qu'une collecte et une filière de recyclage existent pour ce matériau.

Preuve: Indiquez les combinaisons de matériaux/matières premières constitutifs du produit non nécessairement séparables ainsi qu'une preuve qu'une collecte et une filière de recyclage existent en France pour combinaisons.

Enjeux: Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, effet de serre, déchets.

10.2.4. Identification et récupération des matériaux dangereux et de valeur

Contexte: L'éco-conception doit penser le produit au-delà de sa simple utilisation en anticipant sa fin de vie et ainsi maximiser sa future valorisation.

Il est donc essentiel d'identifier les matériaux dangereux et de valeur constitutifs du produit afin d'une part de récupérer ce qui est de valeur et ainsi diminuer la pression sur les ressources et d'autre part d'isoler ce qui est dangereux afin de le traiter de manière adaptée et ainsi diminuer l'impact sur les écosystèmes et la santé humaine.

Cela implique que les matériaux de valeur et dangereux, en plus d'être identifiés comme tel, soient assemblés de telle sorte qu'ils soient récupérables lors de la valorisation.

Preuve : Indiquez si les matériaux de valeurs et/ou dangereux constitutifs du produit sont identifiables et récupérables.

EXEMPLES

Mon produit est composé uniquement à partir de LDPE et de PET

Mon produit est composé uniquement à partir de LDPE et d'HDPE Mon produit est composé uniquement à partir de LPDE et de PVC **Enjeux**: Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, effet de serre.

<u>EXEM</u>PLE

Mon vieux thermomètre utilise du mercure (ça ne pourrait plus être le cas aujourd'hui)

Il y est précisé au dos qu'il ne doit pas finir dans les ordures ménagères mais à la déchetterie en vue d'être valorisé (un thermomètre de mercure contient entre 500 et 2000 mg de mercure alors qu'une ampoule fluo compacte en contient environ 5 mg)

10.2.5. Marquage d'identification exhaustif et standardisé des matériaux constitutifs du produit

Contexte: L'éco-conception doit penser le produit au-delà de sa simple utilisation en anticipant sa fin de vie et ainsi maximiser sa future valorisation.

Il est donc essentiel de marquer tous les matériaux constitutifs du produit, et ce de manière standardisée, afin de pouvoir valoriser ce qui l'est et ainsi diminuer à la fois la pression sur les ressources et l'impact sur les écosystèmes et la santé humaine.

Preuve : Indiquez si les matériaux constitutifs du produit sont marqués/identifiés de manière standardisée en vue de leur valorisation.

Enjeux: Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, effet de serre.

EXEMPLE

J'utilise le codage SPI d'identification des résines pour les plastiques 🗸

10.3. Eco-conception du produit en vue de réduire sa toxicité et son écotoxicité à iso-fonction

10.3.1. Volume Critique de Dilution (VCD)

Contexte: Le volume critique de dilution représente la quantité d'eau nécessaire pour neutraliser un produit après usage et rejet dans le milieu aquatique.

Le VCD permet ainsi de donner une mesure volumétrique de la quantité d'eau nécessaire pour rendre une dose de produit inoffensive pour la vie aquatique.

Preuve: Fournissez la valeur du calcul du VCD et la comparer aux seuils des écolabels (rappelés dans l'info-bulle)

Enjeux: Ecotoxicité aquatique, eutrophisation, acidification, biodiversité.

10.3.2. Compostabilité du produit

Contexte: La compostabilité d'un produit est la forme de valorisation la plus aboutie. Elle est cependant la plus difficile à atteindre car elle requiert du produit des propriétés très particulières. Pour preuve elle ne s'applique aujourd'hui qu'à des produits simples et principalement monomatériaux.

A noter qu'un produit qui est compostable est nécessairement biodégradable mais que la réciproque est fausse.

Preuve: Indiquez si le produit est compostable.

Enjeux : Ecotoxicité aquatique, eutrophisation, acidification, biodiversité, effet de serre, déchets.

EXEMPLE

Le VCD de mon nettoyant pour vitre est inférieur à 4800 L par 100 g de produit, soit moins que le seuil imposé par l'écolabel

EXEMPLE

Mon produit est labellisé OK Compost Mon produit est labellisé OK Compost Soil Mon produit est labellisé OK Compost home Mon produit est labellisé OK Bio-based

10.3.3. Biodégradabilité du produit

Contexte: La biodégradabilité d'un produit est également une forme de valorisation très aboutie car elle permet la dégradation partielle ou totale du produit sous l'action conjointe d'éléments exogènes (bactéries, température, humidité, etc.).

Il est donc essentiel d'éco-concevoir un produit en choisissant, autant que faire se peut, des matières premières et combinaisons de matières premières qui soient biodégradables.

Preuve : Indiquez si le produit est biodégradable.

Enjeux : Ecotoxicité aquatique, eutrophisation, acidification, biodiversité, effet de serre, déchets.

EXEMPLES

Mon produit est labellisé OK Bio-based

Mon produit remplit les critères de biodégradabilité des tests OCDE 301

11. Fin de vie emballage (8 critères)

11.1. Eco-conception de l'emballage en vue d'améliorer sa recyclabilité et/ou sa réusabilité

11.1.1. Utilisation de matières/matériaux recyclables et facilement séparables pour lesquels une collecte et une filière de recyclage existe

Contexte: De nombreux matériaux sont recyclables en soi. Cependant il peut arriver que les filières de recyclage existantes ne les acceptent pas car ils perturberaient le recyclage des autres matériaux acceptés.

Il est donc essentiel de s'assurer que non seulement les matériaux utilisés soient recyclables (soit pris dans leur ensemble soit pris individuellement mais sous couvert qu'ils soient facilement séparables dans ce cas) et qu'une filière de recyclage les prenant en charge existe.

Preuve : Indiquez le contenu en matières premières recyclables, la preuve qu'une filière de recyclage existe en France concernant ce matériau et que celui-ci est facilement séparable en vue de son traitement.

Enjeux : Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, effet de serre, déchets.

EXEMPLES

Mon produit utilise une combinaison de matériaux considérée comme perturbatrice au sens du barème 2012 de l'écoorganisme éco-emballage

11.1.2. Démontage/séparabilité facilité pour une réutilisation de tout ou partie des composants

Contexte: L'éco-conception doit penser le produit (ici l'emballage) au-delà de sa simple utilisation en anticipant sa fin de vie et ainsi maximiser sa future valorisation.

Cela implique, entre autres, de concevoir l'emballage de telle sorte que son désassemblage soit facilité afin de pouvoir réutiliser tout ou partie des composants et ainsi valoriser au maximum les matières premières et pièces qui auraient autrement été perdues par une conception concentrée uniquement sur l'utilisation.

Preuve : Fournissez la preuve du démontage facilité.

Enjeux: Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, effet de serre, déchets.

EXEMPLE

Séparation aisée de la couche protectrice interne en polystyrène de mon emballage carton

11.1.3. Emballage mono-matériau recyclable OU recyclage

commun

Contexte: L'éco-conception doit penser le produit (ici l'emballage) au-delà de sa simple utilisation en anticipant sa fin de vie et ainsi maximiser sa future valorisation.

Cela implique, entre autres, de concevoir l'emballage de telle sorte qu'il n'utilise que des matériaux compatibles en vue d'un recyclage commun (même si ces matériaux ne sont pas nécessairement séparables avec les technologies de tri actuelles mais sous couvert qu'une collecte et une filière de recyclage existent) ou qu'il n'utilise qu'un seul type de matériau lui-même recyclable et pour lequel une collecte et une filière de recyclage existe.

Preuve : Indiquez l'unique matériau/matière première OU les combinaisons de matériaux/matières premières constitutifs de l'emballage non nécessairement séparables et fournir la preuve qu'une collecte et une filière de recyclage existent en France pour ce matériau/matière première OU ces combinaisons.

Enjeux : Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, effet de serre, déchets.

EXEMPLES

J'utilise un emballage en verre avec un bouchon en porcelaine

Mon emballage est composé uniquement en carton ✓

11.1.4. Marquage d'identification exhaustif et standardisé des matériaux constitutifs de l'emballage

Contexte: L'éco-conception doit penser le produit (ici l'emballage) au-delà de sa simple utilisation en anticipant sa fin de vie et ainsi maximiser sa future valorisation.

Il est donc essentiel de marquer tous les matériaux constitutifs du produit, et ce de manière standardisée, afin de pouvoir valoriser ce qui l'est et ainsi diminuer à la fois la pression sur les ressources et l'impact sur les écosystèmes et la santé humaine.

Preuve : Indiquez si les matériaux constitutifs de l'emballage sont marqués/identifiés de manière standardisée en vue de leur valorisation.

Enjeux: Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, effet de serre, déchets.

EXEMPLE

J'utilise le codage SPI d'identification des résines pour les plastiques

11.1.5. Mise en place d'un système de consigne

Contexte: La mise en place d'un système de consigne a plusieurs rôles. En particulier, celui d'éduquer et de sensibiliser les consommateurs à la finitude des ressources en leur rappelant, incitation financière à l'appui, qu'il faut ramener ses emballages au lieu de les jeter, et celui de diminuer la pression sur les ressources en réutilisant les matières premières autrement perdues.

Bien que l'impact dû au transport pour ramener ces emballages au lieu de consigne ne soit pas négligeable, il est bien souvent annulé car le consommateur y serait retourné quoiqu'il arrive pour se réapprovisionner.

Preuve : Indiquez la mise en place d'un système de consigne.

Enjeux : Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, effet de serre, déchets.

EXEMPLE

Petit producteur vini-viticole, j'ai mis en place un système de consigne incitatif sur mes bouteilles afin de sensibiliser mes consommateurs et les inciter à me les retourner

11.2. Eco-conception de l'emballage en vue d'améliorer son tri et sa collecte

11.2.1. Réduction du volume d'encombrement de l'emballage après usage

Contexte: Le principal impact associé à la collecte des déchets est le transport. Or les unités de transport (camion-benne, container, etc.) ont une capacité / volume donnée. Afin de diminuer l'impact dû à la collecte, il faut donc maximiser la masse de déchets transportés par unité de transport, c'est-à-dire par unité de volume.

Cela passe par une réduction de leur volume d'encombrement ou, dit autrement, par une augmentation de la densité des déchets transportés.

Il est donc essentiel de concevoir des emballages dont le volume d'encombrement peut être facilement réduit par l'utilisateur.

Preuve : Indiquez si la réduction du volume d'encombrement de l'emballage après usage est aisée ou facilitée après utilisation.

Enjeux : Effet de serre.

EXEMPLE

Ma bouteille d'eau est facilement compactable 🗸

11.3. Eco-conception de l'emballage en vue de réduire sa toxicité et son écotoxicité à iso-fonction

11.3.1. Biodégradabilité de l'emballage

Contexte: La biodégradabilité d'un emballage est une forme de valorisation très aboutie car elle permet la dégradation partielle ou totale de l'emballage sous l'action conjointe d'éléments exogènes (bactéries, température, humidité, etc.).

Il est donc essentiel d'éco-concevoir un emballage en choisissant, autant que faire se peut, des matières premières et combinaisons de matières premières qui soient biodégradables.

Preuve : Indiquez si l'emballage est biodégradable

Enjeux : Ecotoxicité aquatique, eutrophisation, acidification, biodiversité, effet de serre, déchets.

EXEMPLE

Mon emballage est labellisé OK Bio-based

Mon emballage respecte la norme EN 13432 ✓

11.3.2. Compostabilité de l'emballage

Contexte: La compostabilité d'un emballage est la forme de valorisation la plus aboutie. Elle est cependant la plus difficile à atteindre car elle requiert de l'emballage des propriétés très particulières. Pour preuve elle ne s'applique aujourd'hui qu'à des emballages simples et principalement mono-matériaux.

A noter qu'un emballage qui est compostable est nécessairement biodégradable mais que la réciproque est fausse.

Preuve : Indiquez si l'emballage est compostable

Enjeux : Ecotoxicité aquatique, eutrophisation, acidification, biodiversité, effet de serre, déchets.

EXEMPLE

Mon produit est labellisé OK Compost Mon produit est labellisé OK Compost Soil Mon produit est labellisé OK Compost home Mon produit est labellisé OK Bio-based Mon emballage respecte la norme EN 13432

B. Santé

La particularité de cet axe réside dans le fait que les critères diffèrent suivant que le produit est un produit alimentaire ou non. Veuillez-vous référer à la section correspondant selon le type de votre produit.

1. Produits non-alimentaires (9 critères)

Contexte : Pour les produits non-alimentaires, nous nous intéressons à l'utilisation de produits, substances ou préparations chimiques présentant un danger pour la santé de l'utilisateur.

La liste des produits chimiques officiellement référencés par les autorités compétentes (ECHA) comportent plus de 100 000+ entrées. Il est donc impossible de les passer toutes au crible. Nous avons donc utilisé le proxy des phrases de risques pour savoir si oui ou non des produits dangereux pour la santé humaine ont été utilisés, même à faible dose, lors de la phase de fabrication.

→ Cette **approche danger** a été préférée car elle permet de s'affranchir des seuils et des noms des substances ou préparations, ce qui perturbe la compréhension des consommateurs étant donné la complexité de la nomenclature des produits chimiques, et permet de parler directement en terme de danger (et non pas de risque).

Ces phrases de risques correspondent, au sens de la réglementation CLP, à la notion de :

- ✓ « irritant » : R36, R37, R38 et R41
- ✓ « corrosif » : R34 et R35
- ✓ « sensibilisant » : R42 et R43
- ✓ « nocif » : R20, R21, R22, R48 et R65
- ✓ « toxique » : R23, R24, R25 et R48
- ✓ « très toxique » : R26, R27, R28 et R39
- ✓ « CMR de catégorie 1&2 » : R45, R49, R46, R60 et R61
- ✓ « CMR de catégorie 3 » : R40, R68, R62 et R63

Attention! Si parmi les substances ou préparations utilisées, certaines sont étiquetées de phrases "H", celles-ci sont également à considérer. En effet, ces dernières correspondent au système d'harmonisation mondial (Système Généralisé Harmonisé) qui se met progressivement en place au niveau mondial pour être obligatoire sur l'ensemble des systèmes d'étiquetage à partir de 2015. Veuillez-vous reporter à l'annexe 1 si besoin pour faire la correspondance.

Preuves : Pour chacun des critères se rapportant aux phrases de risque, vous devez déclarez sur l'honneur que votre produit est exempt :

- de substances présentant l'un des risques ou combinaisons de risques des phrases de risque du critère considéré
- de préparations contenant au moins une substance présentant l'un des risques ou combinaison de risques des phrases de risque du critère considéré (conformément à la classification de la directive 1999/45CE, amendée par la directive 2006/8/CE)
- de préparations présentant directement l'un des risques ou combinaison de risques des phrases de risque du critère considéré

Enjeux : Pour chacun des critères, l'enjeu principal est la toxicité humaine.

1.1. Non-utilisation d'ingrédients potentiellement toxiques pour l'homme dans le produit

1.1.1. Non-utilisation de substances ou préparations classées comme irritantes dans le produit

Les phrases de risque correspondantes sont R36, R37, R38, R41.

EXEMPLE

Mon produit contient du bisphénol-A, classé, entre autres, R37 et R41

1.1.2. Non-utilisation de substances ou préparations classées comme corrosives dans le produit

Les phrases de risque correspondantes sont R34 et R35.

EXEMPLE

Mon produit contient de la soude, classée, entre autres, R35

1.1.3. Non-utilisation de substances ou préparations classées comme sensibilisantes dans le produit

Les phrases de risque correspondantes sontR42 et R43.

EXEMPLE

Mon produit cosmétique contient entre autres les deux agents de conservation suivants :

La Méthénamine, classée,

entre autres, R42/43 Le Diazoïlidinyl Ure, qui est classé H317. En me référant à l'annexe 1, cela correspond à la phrase de

risque R43 X

1.1.4. Non-utilisation de substances ou préparations classées comme nocives dans le produit

Les phrases de risque correspondantes sont R20, R21, R22, R48 et R65.

EXEMPLE

Mon produit contient du benzène, classé, entre autres, R65

1.1.5. Non-utilisation de substances ou préparations classées comme toxiques dans le produit

Les phrases de risque correspondantes sont R23, R24, R25 et R48.

EXEMPLE

Mon produit contient de l'arsenic, classé, entre autres, R23/25

1.1.6. Non-utilisation de substances ou préparations classées comme très toxiques dans le produit

Les phrases de risque correspondantes sont R26, R27, R28 et R39.

EXEMPLE

Mon produit contient du mercure, classé, entre autres, R26

1.1.7. Non-utilisation de substances ou préparations classé comme CMR de catégorie 3 dans le produit

Les phrases de risque correspondantes sont R40, R68, R62 et R63.

EXEMPLE

Mon produit contient du formaldéhyde, classé, entre autres, R62

1.1.8. Non-utilisation de substances ou préparations classées comme CMR de catégorie 1 et 2 dans le produit

Les phrases de risque correspondantes sont R45, R49, R46, R60 et R61.

EXEMPLE

Mon produit contient du benzène, classé, entre autres, R45 et R46

1.2. Non-utilisation de nanomatériaux ajoutés intentionnellement dans le produit

1.2.1. Aucun ajout intentionnel de nanomatériaux manufacturés dans le but d'apporter une nouvelle fonctionnalité au produit

Contexte : Les connaissances scientifiques quant à l'innocuité des nanomatériaux manufacturés sur la santé sont parcellaires.

A tel point que l'Agence Française de Sécurité de l'Environnement et du Travail (AFSSET) désormais Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement et du travail (ANSES) recommandait déjà en 2010 d'appliquer le principe de précaution.

Nous conformant à notre parti pris #6, à savoir l'application du principe de précaution, nous valorisons les produits qui n'ont pas recours à des nanomatériaux manufacturés ajoutés intentionnellement afin d'apporter une nouvelle fonctionnalité⁴.

Preuve : Déclarez sur l'honneur la non-utilisation de nanomatériaux.

Enjeux : Toxicité humaine.

EXEMPLES

Ma crème solaire contient du nano dioxyde de titane (TiO2)

Mon dentifrice contient du nano-dioxyde de silicium (SiO2)

Mon sèche-cheveux contient du nano-argent

2. Produits alimentaires (10 critères)

En ce qui concerne la partie alimentaire, les critères concernant la santé sont évidemment différents. L'évaluation porte à la fois sur l'utilisation ou non de certains procédés et ingrédients pour lesquels des doutent persistent quant à leur innocuité sur la santé humaine (se conférer au parti pris #6) ainsi que sur les risques potentiels de contamination étant donné les emballages utilisés.

2.1 Procédé

2.1.1. Non-utilisation du procédé d'irradiation

Contexte: L'ionisation des aliments, utilisé pour accroître la durée de vie des denrées alimentaires, peut altérer leurs propriétés nutritives provoquant des effets indésirables dont les conséquences sont encore mal connues.

Nous conformant à notre parti pris #6, à savoir l'application du principe de précaution, nous valorisons les produits qui n'ont pas recours à de tels procédés.

Preuve : Déclarez sur l'honneur la non-utilisation du procédé d'irradiation.

Enjeux : Toxicité humaine.

EXEMPLES

Je n'utilise pas le procédé d'irradiation pour mes herbes aromatiques surgelées

Pour conserver ma viande, je l'expose à des rayonnements ionisants

2.1.2. Non-utilisation d'un traitement inhibiteur de

germination

Contexte: Le traitement inhibiteur aussi appelé traitement anti-germinatif peut altérer les propriétés nutritives des aliments traités provoquant des effets indésirables dont les conséquences sont encore mal connues.

Nous conformant à notre parti pris #6, à savoir l'application du principe de précaution, nous valorisons les produits qui n'ont pas recours à de tels procédés.

Preuve : Déclarez sur l'honneur la non-utilisation d'un traitement inhibiteur de germination.

Enjeux : Toxicité humaine.

EXEMPLES

Je traite mes pommes de terre au CIPC (chlorprophame)

2.1.3. Non-mixité biologique/non biologique

Contexte : Dans le cas d'un produit dit biologique, les ingrédients entrant dans la composition du produit doivent intégralement être d'origine biologique.

Preuve : Déclarez sur l'honneur la non mixité biologique/non biologique.

Enjeux : Toxicité humaine.

EXEMPLES

Mon produit est labélisé Bio cohérence 🗸

Mon produit est labélisé AB européen X

Le stockage et les lignes de transformation de mon produit sont entièrement dédiés à l'agriculture biologique.

2.2. Ingrédients

2.2.1. Non-utilisation d'additifs de la liste rouge du livre « additifs alimentaires danger : le guide indispensable pour ne plus vous empoisonner », édition 2012 et suivantes

Contexte: Le travail de recherche qui assoit ce livre a recensé pour chaque additif les études traitant des dangers associés.

Si ces études abondent majoritairement dans le sens d'une innocuité pour un additif donné, celuici est classé comme Vert.

Si à l'inverse ces études abondent dans le sens inverse, celui-ci est classé comme Rouge.

Enfin, en cas d'absence de consensus (études aux résultats contradictoires), celui-ci est classé comme Orange.

Nous conformant à notre parti pris #6, à savoir l'application du principe de précaution, nous valorisons les produits qui n'ont pas recours à des additifs classés comme Rouge.

Preuve : Fournissez la liste des additifs utilisés dans votre produit. Nous les comparerons à la base de données du livre cité.

Enjeux : Toxicité humaine.

2.2.2. Non-utilisation d'additifs de la liste rouge ni orange du livre "additifs alimentaires danger : le guide indispensable pour ne plus vous empoisonner", édition 2012 et suivantes

Contexte : Le travail de recherche qui assoit ce livre a recensé pour chaque additif les études traitant des dangers associés.

Si ces études abondent majoritairement dans le sens d'une innocuité pour un additif donné, celui-ci est classé comme Vert.

Si à l'inverse ces études abondent dans le sens inverse, celui-ci est classé comme Rouge.

Enfin, en cas d'absence de consensus (études aux résultats contradictoires), celui-ci est classé comme Orange.

Nous conformant à notre parti pris #6, à savoir l'application du principe de précaution, nous valorisons les produits qui n'ont pas recours à des additifs classés comme Orange.

EXEMPLES

J'utilise le colorant E 150 caramel ✓

J'utilise le colorant E120 cochenille

Preuve : Fournissez la liste des additifs utilisés dans votre produit. Nous les comparerons à la base de données du livre cité.

Enjeux : Toxicité humaine.

EXEMPLES

J'utilise le colorant E 150 caramel

J'utilise le colorant E100 curcumine

2.2.3. Non-utilisation d'Aspartame

Contexte : L'utilisation d'aspartame est de plus en plus décriée. Un distributeur français a d'ailleurs récemment décidé de supprimer l'aspartame de ses boissons.

L'ONG Réseau Environnent Santé a également publié un rapport au vitriol sur la réévaluation de l'édulcorant, rendue publique, début janvier, par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA).

Le RES estime en effet qu'une littérature nouvelle sur des risques accrus de cancers, de naissances prématurées, de troubles cognitifs ou métaboliques (diabète notamment) a été passée sous silence ou mésinterprétée par les experts européens⁵.

Nous conformant à notre parti pris #6, à savoir l'application du principe de précaution, nous valorisons les produits qui n'ont pas recours à cet additif.

Preuve : Déclarez sur l'honneur la non-utilisation d'aspartame.

Enjeux : Toxicité humaine.

EXEMPLE

Mon produit contient des extraits de stevia 🗸

2.2.4. Notification de la présence de gluten le cas échéant

Contexte : La maladie cœliaque, plus souvent appelée intolérance au gluten, est une maladie chronique de l'intestin déclenchée par la consommation de gluten, un mélange de protéines contenues dans certaines céréales (blé, orge, seigle...).

La maladie se manifeste principalement par des symptômes digestifs (diarrhée, douleurs, ballonnements...).

Chez les personnes atteintes, l'ingestion de gluten entraîne une réaction immunitaire anormale dans l'intestin grêle, qui crée une inflammation et

Si l'inflammation persiste, l'intestin abîmé devient incapable d'absorber certains nutriments, vitamines et minéraux. Il peut s'ensuivre une malnutrition malgré une alimentation normale.

endommage la paroi intestinale.

Les personnes atteintes peuvent toutefois retrouver la santé en éliminant le gluten de leur alimentation.

Partant, nous valorisons les produits qui indiquent la présence de gluten permettant ainsi aux personnes souffrant d'intolérance de choisir en connaissance de cause les éléments de leur alimentation.

Preuve: Fournissez une photo du packaging ou de la notice.

Enjeux : Toxicité humaine.

2.2.5. Non-utilisation d'OGMs ou de parties d'animal nourris aux OGMs

Contexte : L'impact sanitaire (et environnemental) à moyen et long terme des aliments génétiquement modifiés ne fait toujours pas l'objet d'une consensus.

Nous conformant à notre parti pris #6, à savoir l'application du principe de précaution, nous valorisons les produits qui n'en ont pas recours.

Preuve : Déclarez sur l'honneur la non-utilisation d'OGMs ou de parties d'animal nourris aux OGMs.

EXEMPLE

Mon pain est fabriqué sans gluten ✓

Enjeux : Toxicité humaine.

EXEMPLE

Mon produit est labellisé Bio Cohérence (refus catégorique des OGM) ✓

Mon produit porte le label européen « agriculture biologique » (tolérance

jusqu'à 0,9% d'OGM) X

Je n'utilise pas d'OGM dans mon produit mais je n'ai aucune certitude que les parties d'animal utilisées ne soient pas nourries aux

OGMs X

2.2.6. Aucun ajout intentionnel de nanomatériaux manufacturés dans le but d'apporter une nouvelle fonctionnalité

Contexte: Les connaissances scientifiques quant à l'innocuité des nanomatériaux manufacturés sur la santé sont parcellaires.

A tel point que l'Agence Française de Sécurité de l'Environnement et du Travail (AFSSET) désormais Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement et du travail (ANSES) recommandait déjà en 2010 d'appliquer le principe de précaution⁴.

Nous conformant à notre parti pris #6, à savoir l'application du principe de précaution, nous valorisons les produits qui n'ont pas recours à des nanomatériaux manufacturés ajoutés intentionnellement afin d'apporter une nouvelle fonctionnalité.

Preuve: Déclarez sur l'honneur la non-utilisation de nanomatériaux ajoutés intentionnellement.

Enjeux : Toxicité humaine.

EXEMPLES

J'utilise des nano silices (E551) X

J'utilise du dioxyde de titane (E171) X

J'utilise du nano-aliminium pour rendre mon papier aluminium moins collant 🔨

2.3. Contaminants

2.3.1. Probabilité réduite de contamination par l'emballage

Contexte: Certaines études⁶ ont montré que des éléments présents dans les emballages ou les récipients pouvaient migrer dans les denrées alimentaires. Or l'impact de ces migrations sur la santé est encore mal connu et font l'objet de diverses interprétations de la part des gouvernements comme en témoigne le cas du bisphénol A qui est interdit dans certains pays et non dans d'autres⁷.

Nous conformant à notre parti pris #6, à savoir l'application du principe de précaution, nous valorisons les produits qui n'ont pas recours aux classes de plastiques considérées comme à risque, à savoir :

- les plastiques de classe 1 comme le PET, plastique souvent utilisé dans les bouteilles d'eau et à risque de migration d'antimoine.
- les plastiques de classe 3 comme le PVC, considérés comme particulièrement problématique pour la santé.
- certains plastiques de classe 7 comme le polycarbonate, utilisé dans les biberons, les boîtes de conserve, les récipients pour micro-ondes, et qui peut faire migrer dans les aliments des traces de Bisphénol A.

Il est à noter que les migrations de contaminants sont plus importantes aux hautes températures : plus les aliments sont chauds, plus les transferts de contaminants peuvent être élevés

Preuve : Fournissez la liste des plastiques utilisés.

Enjeux : Toxicité humaine.

EXEMPLES

Le conditionnement de mon produit est en PEHD (un plastique de classe 2)

Le conditionnement de mon produit est en PVC ou en polycarbonate

C. Sociétal

L'axe sociétal repose sur une approche pragmatique qui ne mesure pas l'impossible au sein du fournisseur de rang n (travail forcé, travail des enfants, droit de syndicat, etc.).

Au contraire, il inclut des critères pragmatiques d'éthique (5), de qualité (3), sociaux (4) et de commerce équitable - tant en termes d'accessibilité à l'information pour l'industriel que de pertinence de l'information pour l'utilisateur.

Il est à noter que les critères sociaux sont exactement les mêmes pour les produits alimentaires et non alimentaires.

1. Qualité (4 critères)

1.1. Qualité générale du produit

1.1.1. Certification ISO 9001

Contexte : La norme ISO 9001 garantit le respect de certaines d'exigences concernant l'organisation d'un système de gestion de la qualité. Ces exigences on trait à quatre grands domaines :

- ✓ **Responsabilité de la direction** : exigences d'actes de la part de la direction en tant que premier acteur et permanent de la démarche.
- ✓ **Système qualité**: exigences administratives permettant la sauvegarde des acquis. Exigence de prise en compte de la notion de système.
- ✓ Processus: exigences relatives à l'identification et à la gestion des processus contribuant à la satisfaction des parties intéressées
- ✓ Amélioration continue : exigences de mesure et enregistrement de la performance à tous les niveaux utiles ainsi que d'engagement d'actions de progrès efficaces.

Or, la qualité du produit, conséquence directe de la gestion de la qualité au niveau site, est un gage de durabilité et de savoir-faire.

<u>EXEMPLE</u>

Mon site de production est certifié AFAQ 9001 ✓

Preuve : Fournissez les documents d'attestation de la certification incluant les dates d'obtention et de fin.

1.1.2. Certification de la qualité du produit

Contexte : Un produit est mis sur le marché pour répondre à un besoin, quel qu'il soit.

Il faut cependant que le produit mis sur le marché présente les garanties d'aptitude à l'usage nécessaires pour répondre à ce besoin.

Preuve : Fournissez les labels de qualité du produit.

EXEMPLES

Mon produit a obtenu le label rouge 🗸

Mon produit est certifié AOP ou AOC ✓

Mon produit est labélisé NF Environnement ce qui garanti de facto ses qualités l'aptitude à l'usage.

Mon produit est étiqueté «de bonne qualité »

1.2. Risques pour la sécurité du consommateur

1.2.1. Rappel produit

Contexte: Le rappel d'un produit signifie que celui-ci est défectueux et/ou qu'il présente un risque avéré pour la sécurité et la santé de l'utilisateur.

S'il est évidemment possible de corriger les écueils qui ont valu au produit d'être rappelé, le fait d'avoir été rappelé constitue une indication forte de la négligence du metteur sur le marché.

C'est à cet égard que nous valorisons les produits n'ayant pas été rappelés lors des trois dernières années.

EXEMPLES

Mon produit n'a subit aucun rappel ces 3 dernières années

Mon produit est répertorié sur

Mon produit est répertorié sur RAPEX

Preuve : Déclarez sur l'honneur que votre produit n'a subi aucun rappel lors des trois dernières années.

1.2.2. Rappel produit pour l'entreprise en général

Contexte: Le rappel d'un produit signifie que celui-ci est défectueux et/ou qu'il présente un risque avéré pour la sécurité et la santé de l'utilisateur.

S'il est évidemment possible de corriger les écueils qui ont valu au produit d'être rappelé, le fait que le metteur sur le marché ait un produit qui soit rappelé constitue une indication forte de sa négligence.

C'est à cet égard que nous valorisons les entreprises n'ayant vu aucun de leurs produits rappelés lors des trois dernières années.

Preuve : Déclarez sur l'honneur que votre entreprise n'a pas rappelé de produits lors des 3 dernières années.

EXEMPLES

Aucun produit que je commercialise n'a subit un quelconque rappel lors de ces 3 dernières années 🗸

Mon produit n'a pas été rappelé mais un autre produit que je commercialise l'a été au cours de ces 3 dernières années

2. Social (6 critères)

2.1. Choix des partenaires commerciaux

2.1.1. Partenariats commerciaux avec des entreprises

locales

Contexte : Les prix toujours plus bas de l'énergie ont permis aux industriels de s'approvisionner en matières premières toujours plus loin quand le savoir-faire, la qualité et la proximité étaient encore abondamment disponibles localement.

Cet approvisionnement toujours plus lointain a eu pour conséquence, sous couvert de rationalité économique rendue possible par un prix de l'énergie extrêmement bas, de détruire le tissu économique local et les savoir-faire locaux en plus d'engendrer des impacts environnementaux (émissions de GES).

C'est donc à double titre que nous valorisons les entreprises qui permettent le maintien du tissu économique local en mettant en place des partenariats avec des entreprises locales afin de s'approvisionner.

Preuve : Fournissez le ratio des fournisseurs dont le siège social est sur le territoire français sur l'ensemble des fournisseurs.

EXEMPLES

J'ai 120 fournisseurs dont 60 sont situés en France. J'écris donc en preuve : «50% de mes fournisseurs sont basés en France »

Tous mes fournisseurs sont basés en Belgique

2.1.2. Partenariats commerciaux avec des coopératives

Contexte: Une coopérative est une entité économique fondée sur le principe de la coopération. Elle a pour objectif de servir au mieux les intérêts économiques de ses participants (sociétaires ou adhérents).

Elle s'inscrit dans l'économie solidaire et peut s'inscrire dans une dynamique de transition écologique et sociale.

C'est à cet égard que nous valorisons les entreprises dont une partie au moins de leurs fournisseurs est organisée sur le modèle de la coopérative.

Preuve : Indiquez si au moins un de vos fournisseurs repose sur le modèle de la coopérative.

EXEMPLES

J'ai 120 fournisseurs dont 60 sont organisés en coopérative (que ce soit en France ou à l'étranger)

Aucun de mes fournisseurs n'est organisé en coopérative

2.2. Lieu de fabrication

2.2.1. Production dans l'Espace Economique Européen ou

en Suisse

Contexte : Les prix toujours plus bas de l'énergie ont permis la délocalisation des centres de production vers des pays où les coûts de production sont plus faibles, même corrigés par les coûts de logistique supplémentaires qu'engendre cette délocalisation.

Cette délocalisation a eu pour conséquence de détruire le tissu économique local et les savoir-faire. Cette rationalité économique, permise par un prix de l'énergie extrêmement bas, ne trouve pas d'écho en terme de rationalité sociale (destruction d'emplois) et environnementale (émissions de GES dues à la logistique).

C'est donc à double titre que nous valorisons les entreprises qui continuent de fabriquer leurs produits dans un des pays de l'Espace Economique Européen (UE des 27 ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège) ou en Suisse.

Preuve : Indiquez le pays dudit site de production. Dans le cas où le produit passe par plusieurs sites de production, indiquez le pays du site de production de plus grande valeur ajoutée.

2.2.2. Production en France

Contexte : Les prix toujours plus bas de l'énergie ont permis la délocalisation des centres de production vers des pays où les coûts de production sont plus faibles, même corrigés par les coûts de logistique supplémentaires qu'engendre cette délocalisation.

Cette délocalisation a eu pour conséquence de détruire le tissu économique local et les savoirfaire. Cette rationalité économique, permise par un prix de l'énergie extrêmement bas, ne trouve pas d'écho en terme de rationalité sociale (destruction d'emplois) et environnementale (émissions de GES dues à la logistique).

C'est donc à double titre que nous valorisons les entreprises qui continuent de fabriquer leurs produits en France.

Preuve : Indiquez le pays dudit site de production. Dans le cas où le produit passe par plusieurs sites de production, indiquez le pays du site de production de plus grande valeur ajoutée.

EXEMPLES

L'usine de fabrication de mon produit est située en Norvège

L'usine de fabrication de mon produit est située en France

Mon entreprise est basée en France mais le produit que je souhaite référencer est

fabriqué au Vietnam 🗡

EXEMPLES

L'usine de fabrication de mon produit est située en France

L'usine de fabrication de mon produit est située en

Norvège X

2.3. Engagement sur les questions sociales et sociétales

2.3.1. Récompenses de l'engagement social

Contexte : Une entreprise est une organisation qui regroupe des personnes, des idées et des capitaux pour atteindre un objectif. La question qui se pose alors est celle de cet objectif : quels buts les entreprises cherchent-elles à atteindre ?

Pour les économistes, l'objectif de l'entreprise, assimilée à une boite noire dans laquelle rentrent des facteurs de production (du personnel, des matières premières, des machines) pour ressortir sous la forme de produits ou services, se limite essentiellement à la maximisation du profit.

Cependant l'entreprise est un acteur majeur de l'économie et de la société et son comportement peut avoir des conséquences (positives ou négatives) sur l'ensemble de la société. Les entreprises ont donc une forme de responsabilité vis-à-vis de la société, on parle d'ailleurs de « Responsabilité sociale de l'entreprise ».

Ainsi, certaines entreprises suivent, en parallèle de leur objectif économique, des objectifs sociétaux : une politique sociale généreuse pour ses salariés, la protection de l'environnement, la réduction des inégalités, etc.

Ce sont ces entreprises, qui n'ont pas pour unique but la maximalisation des profits mais celui, dual, de contribuer au bonheur de la société tout en faisant des bénéfices, que nous souhaitons valoriser.

Preuve : Indiquez le prix reçu et son année d'attribution.

EXEMPLES

Je m'engage pour le développement social de mes employés mais je n'ai pas de preuves à apporter

J'ai reçu le prix « Great place to work »

2.3.2. Transparence

Contexte: L'article 225 de la loi Grenelle II, transposé en décret d'application depuis, impose à certaines entreprises d'annexer dans leur rapport de gestion un certain nombre d'information extrafinancière (42 critères).

Pour autant cette obligation s'applique aujourd'hui uniquement aux sociétés cotées et aux sociétés non cotées dont le CA est au moins de 100 millions d'euro et dont le nombre moyen de salariés permanents employés au cours d'un exercice est au moins de 500.

Les autres entreprises ne sont pas soumises à cette obligation. Rien ne les empêche pour autant de communiquer sur des aspects extra-financiers ou de publier un rapport DD (aussi appelé rapport RSE ou de responsabilité sociétale).

Or la transparence est un gage de confiance, et la confiance la base du commerce.

C'est dans cette optique que nous valorisons les entreprises qui publient des informations extrafinancières sans y être légalement contraintes.

Preuve : Fournissez la référence du rapport RSE ainsi que son année de publication.

3. Ethique (5 critères)

l'entreprise

3.1. Ethique

3.1.1. Plaintes concernant les messages publicitaires de

Contexte: Depuis les années 2000, les messages publicitaires vantant les mérites écologiques des produits sans que ces derniers ne reposent sur aucune base scientifique sont légions. Une norme (ISO 14021) a d'ailleurs été publiée afin d'encadrer leur utilisation et d'endiguer le phénomène.

EXEMPLE

Mon entreprise a publié un rapport RSE sans pour autant être concernée par le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle II

Le jury de déontologie publicitaire (JDP) est une instance dont la mission est de statuer sur les plaintes du public à l'encontre de publicités diffusées. En cas de manquement de la part de l'annonceur, elle émet un avis défavorable à l'encontre de la campagne en question.

Or ces messages publicitaires vantant de faux atouts, ce qu'on appelle aussi éco-verdissement ou éco-blanchiment (voire greenwashing), ont eu pour effet de provoquer une crise de confiance des consommateurs à l'égard des industriels.

C'est donc à cet égard que nous valorisons les entreprises n'ayant jamais reçu d'avis défavorable de la part du JDP quant aux messages publicitaires qu'elle a diffusés.

Preuve : Déclarez sur l'honneur qu'aucun avis défavorable à l'encontre d'une campagne publicitaire émanant de votre entreprise n'a été émis.

3 dernières années

EXEMPLES

J'ai fait l'objet d'une plainte fondée publiée sur le site du Jury de déontologie publicitaire http://www.jdp-pub.org/spip.php?page=recher

Je n'ai jamais fais l'objet de plaintes fondées

3.1.2. Respect des règles de bonne conduite au cours de ces

Contexte: La DGCCRF est une administration française relevant du Ministère de l'Economie et des Finances et dont la mission principale est d'assurer la protection économique et la sécurité des consommateurs ainsi qu'un fonctionnement loyal des marchés.

Le fait de ne pas avoir été condamnée par la DGCCRF n'indique pas que l'entreprise est exempte de tout reproche car elle peut ne pas avoir été contrôlée mais cela reste une condition nécessaire de bonne conduite.

C'est à cet égard que nous valorisons les entreprises qui n'ont pas été condamnées para DGCCRF au cours des trois dernières années.

Preuve: Déclarez sur l'honneur que votre entreprise n'a pas fait l'objet d'une condamnation par la DGCCRF au cours des 3 dernières années.

<u>EXEMPLES</u>

Mon entreprise a été condamnée par la DGCCRF

Aucune fraude n'a été commise et condamnée par la DGCCRF depuis 3 ans

3.1.3. Test réalisés sur des animaux

Contexte : Il n'est pas évident que d'avoir recours à des tests sur les animaux - tests dont les protocoles peuvent s'avérer cruels - afin de valider l'innocuité d'un produit destiné à être utilisé par des hommes soit éthique.

C'est à cet égard que nous valorisons les produits qui n'ont pas été testé sur les animaux.

Preuve : Déclarez sur l'honneur que votre produit n'a pas été testé sur des animaux.

EXEMPLE

Je n'ai aucune assurance que mon produit n'a pas été testé sur des animaux par le soustraitant qui le produit

3.1.4. Non-utilisation de matière première issue d'espèces en voie de disparition

Contexte : La Liste rouge de l'UICN est un indicateur privilégié pour suivre l'état de la biodiversité dans le monde.

Grâce à cet état des lieux, on sait aujourd'hui qu'une espèce de mammifères sur quatre, un oiseau sur huit, plus d'un amphibien sur trois et près d'un tiers des espèces de conifères sont menacés d'extinction mondiale.

Qui plus est, grâce à cette même liste, nous savons quelles sont les espèces précisément menacées d'extinction.

Au regard de la perte inestimable qu'engendre la disparition d'une espèce donnée, quelle qu'elle soit, nous ne pouvons que valoriser les entreprises qui n'ont pas recours à l'utilisation de matières premières issues d'espèces en voie de disparition.

Preuve : Déclarez sur l'honneur que vous n'utilisez aucune matière première issue d'espèce des listes "vulnérables", "en danger" ou "en danger critique d'extinction" de la liste rouge de l'IUCN.

Enjeux : Biodiversité.

EXEMPLE

J'utilise de la matière première issue d'une espèce classée « vulnérable » par

l'IUCN : X

78

3.1.5. Non-utilisation de matière première issue d'animaux

Contexte: Certaines personnes font grand cas des conditions de vie de animaux.

Afin de permettre à tout un chacun d'opérer des choix éclairés et informés durant ses actes d'achat, nous souhaitons informer de l'utilisation de matières premières animales dans le processus de fabrication.

Preuve : Déclarez sur l'honneur la non-utilisation de matière première issue d'animal.

Enjeux : Biodiversité.

EXEMPLE

Ma ligne de vêtements est faite à partir de fourrure X

4. Commerce équitable Nord/Nord (7 critères)

Lors du remplissage de la fiche Ecocompare correspondant à votre produit, vous aurez à choisir entre le sous-axe commerce équitable **Nord/Nord** ou **Nord/Sud** suivant le ou les pays de localisation de vos fournisseurs.

Le sous-axe Nord/Nord concernent uniquement les échanges commerciaux entre pays membres de l'OCDE.

4.1. Choix systématique de fournisseurs traitant de manière juste et équitable leurs travailleurs

4.1.1. Accès à la formation

Contexte : Suivre une formation permet de se perfectionner dans un métier, de développer des compétences supplémentaires et de mieux répondre aux attentes du marché de l'emploi.

En cas de transformation majeure des emplois au niveau d'une entreprise ou d'un territoire, pour des raisons d'évolutions technologiques par exemple, la formation peut même s'avérer l'unique condition du rebond.

L'accès à la formation est donc essentiel au développement professionnel et donc au développement personnel.

C'est à cet égard que nous valorisons les entreprises qui choisissent des fournisseurs qui offrent cet accès lorsque cela n'est pas obligatoire ou qui dépassent le quota imposé par la loi du pays dans lequel elles opèrent.

Preuve : Déclarez sur l'honneur que l'accès à la formation dépasse la réglementation en vigueur dans le pays considéré.

EXEMPLE

Mon fournisseur français dépasse le quota de 20 heures par an imposé par le DIF

4.1.2. Participation des représentants des travailleurs à la gouvernance de l'activité de l'entreprise (assemblée générale, conseil d'administration, conseil de surveillance...)

Contexte: Permettre la participation des représentants des travailleurs à la gouvernance de l'activité de l'entreprise au moins une fois par an constitue une étape majeure dans la reconnaissance des apporteurs en capital humain et salariés qui constituent la première et principale force productive et créatrice des entreprises.

C'est à cet égard que nous valorisons les entreprises qui choisissent des fournisseurs qui impliquent les représentants des travailleurs à la gouvernance de leur activité.

Preuve: Fournissez une copie du compte-rendu du rassemblement concerné démontrant la présence d'au moins un des représentants des travailleurs.

EXEMPLE

Mon produit a obtenu le label Max Havelaar

4.1.3. Sensibilisation sur les principes du commerce équitable à tous les niveaux de l'entreprise

Contexte : Le commerce équitable est un système d'échange dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial.

Or, sensibiliser aux principes du commerce équitable à tous les niveaux de l'entreprise est une garantie de l'engagement de l'entreprise avec ces principes.

C'est à cet égard que nous valorisons les entreprises qui choisissent des fournisseurs pratiquant la sensibilisation aux principes du commerce équitable à tous les niveaux de l'entreprise.

Preuve : Déclarez sur l'honneur la mise en place de telles campagnes. Les informations considérées confidentielles peuvent être noircies.

EXEMPLE

J'ai mis en place des sessions d'informations/ateliers sur les droits des travailleurs

4.2. Partenariats commerciaux durables et équitables

4.2.1. Proposition d'un plan d'approvisionnement à tous les fournisseurs auprès desquels l'entreprise compte acheter

Contexte: Offrir de la visibilité aux producteurs par le biais de plans d'approvisionnement pouvant inclure des indications concernant la qualité, le volume, le prix ou les dates de livraisons et d'achat permet l'établissement de relations commerciales pérennes en ligne avec les valeurs fondatrices du commerce équitable.

C'est à cet égard que nous valorisons les entreprises proposant un plan d'approvisionnement à tous les fournisseurs auprès desquels elles comptent acheter.

Preuve: Fournissez une copie du plan d'approvisionnement. Les informations considérées confidentielles peuvent être noircies.

EXEMPLE

Mon produit a obtenu le label Max Havelaar

4.2.2. Proposition de préfinancements à tous les fournisseurs sur des périodes de temps convenues lorsque ceux-ci en font la demande

Contexte : Proposer des préfinancements sur des périodes de temps convenues permet l'établissement de relations commerciales pérennes en ligne avec les valeurs fondatrices du commerce équitable.

C'est à cet égard que nous valorisons les entreprises proposant de préfinancements sur des périodes de temps convenues à tous ses fournisseurs qui en font la demande.

Preuve : Fournissez une copie de cette proposition de préfinancement. Les informations considérées confidentielles peuvent être noircies.

EXEMPLE

Mon produit a obtenu le label Max Havelaar

4.2.3. Prix minimum de paiement aux fournisseurs

Contexte : Garantir un prix minimum de paiement aux fournisseurs supérieur ou égal au minimum fairtrade permet d'anticiper éventuelles différences de prix sur le marché mondial. Cela aussi permet surtout l'établissement de relations commerciales pérennes en ligne avec les valeurs fondatrices du commerce équitable.

C'est à cet égard que nous valorisons les entreprises garantissant un prix minimum de paiement à ses fournisseurs.

Preuve : Déclarez sur l'honneur que le prix minimum accordé est supérieur ou égal au prix minimum fairtrade.

EXEMPLE

Mon café arabica est acheté pour le prix minimum fairtrade fixé à 140 cents par livres lorsque les cours mondiaux sont de 115 cents en 2009.

4.2.4. Attribution d'une aide financière aux fournisseurs pour le développement social et économique de leurs travailleurs

Contexte: Attribuer une partie des revenus générés aux fournisseurs à des fins de développement social et économique de leurs travailleurs permet d'une part l'établissement de relations commerciales pérennes, basées sur une juste redistribution des bénéfices, en ligne avec les valeurs fondatrices du commerce équitable et d'autre part de valoriser et récompenser le capital humain - première et principale force productive et créatrice - ayant justement participé à créer la valeur objet de la redistribution.

C'est à cet égard que nous valorisons les entreprises attribuant une aide financière à ses fournisseurs pour le développement social et économique de leurs travailleurs.

Preuve : Déclarez sur l'honneur que vous attribuez une telle aide financière.

EXEMPLE

Mon produit a obtenu le label Max Havelaar

5. Commerce équitable Nord/Sud (11 critères)

Seuls les échanges commerciaux entre les pays membres de l'OCDE (pays Nord) vers d'autres pays non-membres (pays Sud) seront pris en compte. On y retrouve les 7 critères du sous-axe commerce équitable Nord/Nord et 4 nouveaux critères spécifiques au sous-axe commerce équitable Nord/Sud.

5.1. Choix systématique de fournisseurs traitant de manière juste et équitable leurs travailleurs

5.1.1. Salaires minimums des travailleurs

Contexte: Choisir des fournisseurs qui octroient un salaire minimum à leurs employés permet l'établissement de relations commerciales pérennes en ligne avec les valeurs fondatrices du commerce équitable.

C'est à cet égard que nous valorisons les entreprises choisissant des fournisseurs garantissant un salaire minimum à leurs travailleurs.

Preuve: Déclarez sur l'honneur que vos fournisseurs versent des salaires supérieurs ou égaux à ceux spécifiés dans la Convention de Négociation Collective conclue pour le secteur considéré.

EXEMPLE

Mon produit a obtenu le label Max Havelaar

5.1.2. Respect des 8 conventions fondamentales de l'OIT

Contexte: L'OIT est une agence des Nations unies qui se consacre à "améliorer l'accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité".

Créée en 1919, c'est l'une des plus anciennes organisations multilatérales et la première institution spécialisée de l'ONU, en 1946. Son originalité est d'être "tripartite" : elle rassemble gouvernements, employeurs et travailleurs de ses 178 Etats membres. L'OIT a adopté plus de 180 conventions internationales.

Parmi celles-ci, 8 conventions sont dites fondamentales : liberté syndicale et reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Le choix de fournisseurs respectant ces 8 conventions fondamentales, considérées comme des principes et des droits fondamentaux au travail, est donc une condition nécessaire à l'établissement de relations commerciales pérennes en ligne avec les valeurs fondatrices du commerce équitable.

C'est à cet égard que nous valorisons les entreprises sélectionnant des fournisseurs respectant ces 8 conventions fondamentales.

Preuve: Fournissez une attestation du respect des conventions fondamentales de l'OIT par vos fournisseurs ou déclarez sur l'honneur le respect des 8 conventions fondamentales de l'OIT par vos fournisseurs.

EXEMPLE

Mon entreprise est certifiée SA 8000 ✓

5.2. Choix systématique de fournisseurs ayant une politique de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs sur le lieu de travail

5.2.1 Formation systématique pour toute tâche dangereuse

Contexte : Former systématiquement les travailleurs pour toute tâche dangereuse permet de minimiser les risques d'accident et de sensibiliser les travailleurs aux risques encourus pour la santé.

C'est à cet égard que nous valorisons les entreprises sélectionnant des fournisseurs formant systématiquement ses travailleurs aux tâches dangereuses qu'ils effectuent. **EXEMPLE**

Mon produit a obtenu le label Max Havelaar

Preuve: Déclarez sur l'honneur que vous réalisez une telle formation.

5.2.2. Mise à disposition gratuite pour tous les travailleurs d'équipements de protection individuels pour toute tâche dangereuse

Contexte: Fournir gratuitement aux travailleurs impliqués dans des tâches dangereuses les équipements de protection individuels nécessaires permet de minimiser les risques d'accident et de sensibiliser les travailleurs aux risques encourus pour la santé.

C'est à cet égard que nous valorisons les entreprises sélectionnant des fournisseurs mettant à disposition gratuitement pour tous leurs travailleurs des équipements de protection individuels pour toute tâche dangereuse.

Preuve: Déclarez sur l'honneur la mise à disposition de tels équipements.

EXEMPLE

Mon produit a obtenu le label Max Havelaar

III. Notation

A. Note idéale

Plusieurs choix de notations auraient pu être retenus. Par exemple une notation dynamique qui mettrait à jour toutes les notes lors du référencement d'un nouveau produit. Mais cela signifierait d'une part que le premier produit référencé par type de produit obtiendrait nécessairement la note maximale alors qu'il n'est pas forcément vertueux et d'autre part que l'entreprise ne pourraient communiquer par formats print sur ses performances selon la présente méthodologie car la note changerait en permanence à mesure que des produits sont nouvellement référencés.

C'est pour cette raison que nous avons choisi le concept de note idéale, à savoir une note qui représente pour l'année considérée, par type de produit et par axes et sous-axes, ce qui se fait de mieux, évitant ainsi les deux écueils ci-dessus.

Les produits référencés sont alors évalués par rapport à ces notes idéales, références absolues et figées sur une année donnée et remises à jour chaque année afin de prendre en compte l'évolution des bonnes pratiques.

La note idéale est nécessairement inférieure ou égale au nombre total de critères pour l'axe ou le sous-axe considéré. Dans le cas où le nombre de critères remplis est supérieur à la note idéale, la note du produit est égale à la note idéale. Ce cas de figure est rare et ne s'applique qu'à des produits extrêmement vertueux.

Ces notes idéales par axes et sous-axes et selon le type de produit ont été estimées sur la base du savoir-faire Bossa Verde. Elles correspondent pour les axes Environnement, Santé et Sociétal aux situations décrites ci-dessous.

1. Note idéale Environnement

Un produit idéal est un couple produit/emballage dont le choix des matières premières et la fabrication sont pensés de manière à réduire l'écotoxicité et l'impact sur les ressources naturelles à iso-fonction, dont l'approvisionnement en matières premières est aussi local que possible et dont la distribution est optimisée tant en termes de routes commerciales, de moyens de transports que de chargement de ces derniers. C'est également un couple produit/emballage dont la durée de vie est maximisée dès sa conception par le biais d'informations et de recommandations permettant son bon entretien et sa bonne utilisation. Enfin c'est un couple produit/emballage conçu de manière à être le plus valorisable en fin de vie, que ce soit

par recyclage ou par réutilisation de tout ou partie des pièces le composant, et dont les moyens de valorisation et d'élimination les plus adaptés sont clairement indiqués à l'utilisateur.

2. Note idéale Santé

La santé est particulière en cela que tout un chacun ne réagit pas de la même manière aux expositions subies quotidiennement et que ces différences peuvent être lourdes de conséquences très rapidement au contraire des autres axes évalués dans la méthodologie.

C'est pourquoi nous avons délibérément choisi de ne pas appliquer le même concept de note idéale à cet axe. Au contraire, de base, nous octroyons la moyenne à chaque produit. Cette note, offrant de base la moyenne, a pour but de refléter le fait que si le produit est sur le marché c'est qu'il a satisfait aux exigences sanitaires élémentaires, sinon il en serait retiré ou n'y serait jamais arrivé.

A partir de cette note de base, pour chaque critère Santé validé un quart de point supplémentaire est attribué. Plus la note est élevée, plus elle reflète d'une part l'absence de danger associé aux composants du produit et d'autre part la diminution du risque « d'effet cocktail ». Cette approche, volontairement conservatrice, se veut avant tout préventive pour le consommateur (prévention en vue d'éviter des désagréments de santé) et incitative pour le producteur (incitation à trouver des alternatives utilisant toujours moins de substances ou préparations dangereuses, même en infime quantité).

3. Note idéale Sociétale

Un produit idéal est un produit qui remplit correctement et sans risque pour la sécurité du consommateur les fonctionnalités pour lesquelles il a été conçu (correspond au sous-axe Qualité).

C'est un produit dont la chaîne d'approvisionnement permet le maintien et le développement du tissu économique local et régional tout en établissant des conditions équitables de commerce dans le cas d'échanges internationaux et ce, quelque soit le pays en question (correspond au sous-axes Social et Equitable).

C'est également un produit pour lequel des règles de transparence et d'éthique ont présidé depuis sa conception jusqu'à sa mise sur le marché : pas de tests sur les animaux lors de sa conception, pas d'ingrédients issus d'espèces protégées lors de sa fabrication, pas de « greenwashing » ni de condamnation de la part de la DGCCRF lors de sa commercialisation, etc. (Correspond au sous-axe Ethique)

B. Notation

Pour la partie « Environnement » tous les critères valent 1 point sauf ceux ayant trait à la phase d'utilisation qui valent 0,25. Ce sont donc 15 critères qui se retrouvent concernés : les critères 8.2.1 à 9.2.1 inclus hormis les deux critères 8.2.3 et 9.1.1. Ceci car il a été estimé que la mise en œuvre de ces derniers est beaucoup moins contraignante en termes de ressources que les autres.

Le produit est d'abord affecté d'une note correspondant au nombre de critères validés et leurs pondérations respectives pour chacune des 6 étapes du cycle de vie le concernant (matières premières, fabrication, logistique amont, logistique aval, utilisation et fin de vie). Ces 6 notes sont ensuite ramenées sur 5 par une règle de trois, la valeur de 5 correspondant à la note idéale.

$$_{\text{Note}_{\text{produit},MP}}$$
 = $\frac{\text{note correspondant aux nombres de critères validés}_{\text{produit},MP} \times 5}{\text{note idéale}_{\text{produit},MP}}$

L'emballage est également affecté d'une note correspondant au nombre de critères validés et leurs pondérations respectives pour chacune des 5 étapes du cycle de vie le concernant (matières premières, fabrication, logistique amont, utilisation et fin de vie). Ces 5 notes sont ensuite ramenées sur 5 par une règle de trois, la valeur de 5 correspondant à la note idéale.

$$_{Note_{emballage,MP}} = \frac{nombre\ de\ critères\ valid\'es_{emballage,MP} \times 5}{note\ id\'eale_{emballage,MP}}$$

Ces notes sur 5 sont ensuite moyennées pour former une unique note « environnement » pour le couple produit/emballage. La moyenne intervient une fois les notes ramenées sur 5 afin d'éliminer le bais induit par un nombre différent de critères par sous-axes.

Note Environnement, couple produit/emballage =
$$\frac{1}{11} \times \left(\sum_{\text{étapes du cycle de vie}} \text{note}_{\text{produit, étape du cycle de vie}} + \sum_{\text{étapes du cycle de vie}} \text{note}_{\text{emballage, étape du cycle de vie}} \right)$$

Pour la partie « santé » tous les critères valent **0,5** point. De base, nous octroyons une note de 2,5 à chaque produit. Cette note, offrant de base la moyenne, a pour but de refléter le fait que si le produit est sur le marché c'est qu'il a satisfait aux exigences sanitaires élémentaires, sinon il en serait retiré ou n'y serait jamais arrivé.

$$_{Note_{Sant\acute{e}, \, couple \, produit/emballage}}$$
 = nombre de critères validés $_{Sant\acute{e}} \times 0,25+2,5$

Pour la partie « sociétal » tous les critères valent un point. Une note intermédiaire, correspondant au nombre de critères validés, est calculée pour chacun des sous-axes de la « partie sociétal ». Ces 4 notes (qualité, éthique, social, équitable)

sont ensuite ramenées sur 5 par une règle de trois, la valeur de 5 correspondant à la note idéale.

$${\rm Note}_{\ couple\ produit/emballage,\ equitable} = \frac{nombre\ de\ crit\`eres\ valid\'es_{Equitable} \times 5}{note\ id\'eale_{Equitable}}$$

$${\rm Note}_{\ couple\ produit/emballage,\ qualit\'e} = \frac{nombre\ de\ crit\`eres\ valid\'es_{Qualit\'e} \times 5}{note\ id\'eale_{Qualit\'e}}$$

$${\rm nombre\ de\ crit\`eres\ valid\'es_{Social} \times 5}}{note\ id\'eale_{Social}} \times 5$$

$${\rm note\ id\'eale_{Ethique}} \times 5$$

$${\rm note\ id\'eale_{Ethique}} \times 5$$

$${\rm note\ id\'eale_{Ethique}} \times 5$$

Ces 4 notes ramenées sur 5 sont ensuite moyennées pour former une unique note « sociétal » pour le couple produit/emballage. La moyenne des notes des quatre sous-axes intervient une fois les notes ramenées sur 5 afin d'éliminer le bais induit par le nombre différent de critères par sous-axes.

Note Sociétal, couple produit/emballage =
$$\frac{1}{4} \times \left(\text{Note}_{\text{couple produit/emballage, éthique}} + \text{Note}_{\text{couple produit/emballage, equitable}} + \text{Note}_{\text{couple produit/emballage, social}} + \text{Note}_{\text{couple produit/emballage, equitable}} + \text{Not$$

La **note finale sur 5** est alors la moyenne des trois notes sur 5 des parties environnement, sociétal et santé.

$$Note_{Finale, \, couple \, produit/emballage} \, = \, \frac{1}{3} \times \left(Note_{Environnement, \, couple \, produit/emballage} + Note_{Santé, \, couple \, produit/emballage} + Note_{Sociétal, \, couple \, produit/emballage} \right)$$

Ceci applique sans distinction à la partie alimentaire et à la partie nonalimentaire. Enfin, cette note globale est illustrée par un nombre de petites feuilles vertes suivant le score obtenu.

C. Paramétrisation

L'un des objectifs de la présente méthodologie est de laisser le choix à l'utilisateur quant à sa priorisation d'enjeux et d'axes. Ainsi, si l'utilisateur se sent plus concerné par un enjeu ou axe A plutôt qu'un enjeu ou axe B, il pourra filtrer les produits référencés selon cette priorisation.

C'est pour cette raison, qu'en plus d'avoir classé les critères par axes et sousaxes, nous avons listé les principaux enjeux (ramenés aux indicateurs d'ACV usuellement reconnus) soulevés par chaque critères (par exemple : effet de serre, acidification, eutrophisation, etc.).

L'utilisateur a ainsi la possibilité d'observer la performance des produits selon sa propre priorisation des enjeux et axes et sous-axes par le jeu des pondérations. Par défaut, les trois axes et 6 sous-axes sont mis sur un pied d'égalité tout comme les différents enjeux mentionnés ci-dessus.

Conclusion

Ecocompare se caractérise par sa volonté affichée de travailler main dans la main avec les industriels d'une part et les consommateurs d'autre part (se conférer partis pris #3 et #9).

En toile de fond nous estimons que la restauration du dialogue entre consommateurs et industriels rompu suite à des scandales sanitaires, des campagnes d'éco-blanchiment et un manque de transparence est essentielle. Le statut quo nuirait d'ailleurs indubitablement et irrévocablement à l'économie en général.

C'est dans cette optique que nous avons développé cette méthodologie, afin d'une part et en amont, de lister aux industriels les points-clés sur lesquels travailler pour mettre sur le marché un produit/service responsable à tout point de vue et d'autre part et en aval, de lister au consommateur les points-clés à vérifier pour procéder à un acte d'achat responsable à tout point de vue.

Dans ce contexte nous tenons tout d'abord à vous remercier d'avoir choisi ecocmpare.com comme site de référencement de vos produits et à vous féliciter pour votre engagement.

Nous tenons également à vous rappeler qu'en cas de doute sur la méthodologie en général ou sur des critères en particulier notre service support support@ecocompare.com se fera un plaisir de vous répondre et de vous assister.

Enfin nous tenons à vous faire part de votre devoir de nous aider constructivement à améliorer la présente méthodologie en nous faisant part de vos remarques, correctifs et idées d'améliorations.

« Les choix que nous faisons, la société que nous souhaitons... »

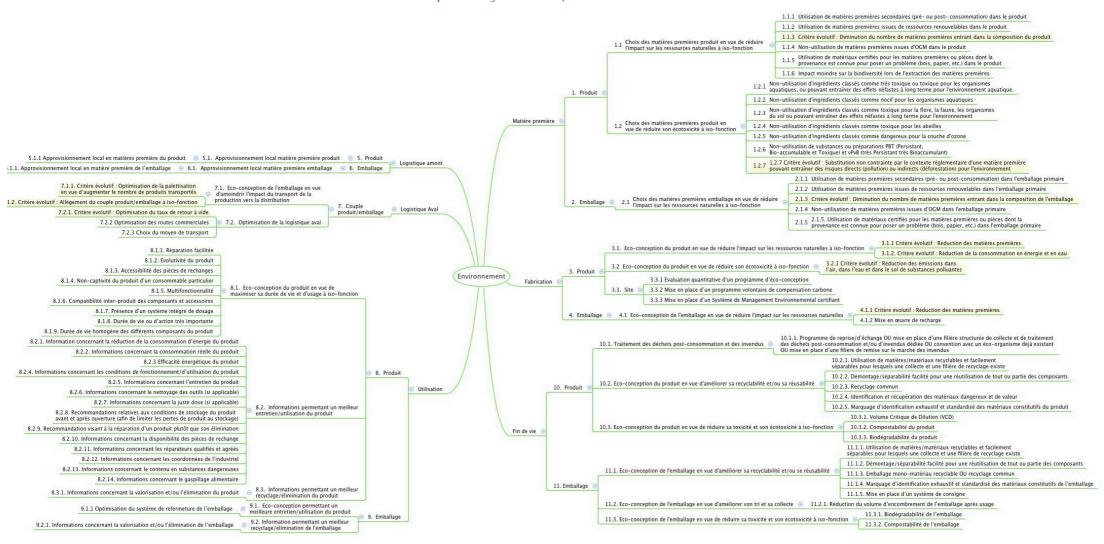
Références

- Greenpeace France, OGM: organisme génétiquement modifié, http://www.greenpeace.org/france/fr/campagnes/ogm/, consultation Février 2013
- ² Food and Agriculture Organization of the United Nations, *Peser le pour et les contre des OGM*: *le contre*, http://www.fao.org/french/newsroom/focus/2003/gmo8.htm, Février 2013
- ³ CNRS, La consommation française domestique, industrielle et agricole, http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/doseau/decouv/france/11_consommation.htm, consultation Mars 2013
- ³ CNRS, Gestion de la consommation énergétique, http://www.ecoinfo.cnrs.fr/rubrique110.html?lang=fr, consultation Mars 2013
- ⁴ Novethic, L'Afsset recommande le principe de précaution sur les nanomatériaux, http://www.novethic.fr/novethic/entreprise/impact_local/sante/l_afsset_recommande_principe_precaution_nanomateriaux/128682.jsp, consultation Avril 2013
- ⁵ RES, Communiqué de presse (18 Février 2013) Aspartame : l'avis de l'EFSA enfreint les règles de la déontologie de l'expertise et rejette les données scientifiques récentes (cancer, prématurité, troubles cognitifs, effets métaboliques), http://reseau-environnement-sante.fr/2013/02/18/dossiers-par-themes/communique-de-presse-18-fevrier-2013-aspartame-lavis-de-lefsa-enfreint-les-regles-de-la-deontologie-de-lexpertise-et-rejette-les-données-scientifiques-recentes-cancer/">http://reseau-environnement-sante.fr/2013/02/18/dossiers-par-themes/communique-de-presse-18-fevrier-2013-aspartame-lavis-de-lefsa-enfreint-les-regles-de-la-deontologie-de-lexpertise-et-rejette-les-données-scientifiques-recentes-cancer/, consultation Avril 2013
- ⁶ Martin WAGNER et Jörg OEHLMAN, Endocrine disruptors in bottled mineral water: totalestrogenic burden and migration from plastic bottles, Journal of Environmental Science and Pollution Research, DOI 10.1007/s11356-009-0107-7, 2009
- ⁷ ANSES, Bisphénol A: l'Anses met en évidence des risques potentiels pour la santé et confirme la nécessité de réduire les expositions, http://anses.fr/fr/content/bisph%C3%A9nol-l%E2%80%99anses-met-en-%C3%A9vidence-des-risques-potentiels-pour-la-sant%C3%A9-et-confirme-la, consultation Avril 2013

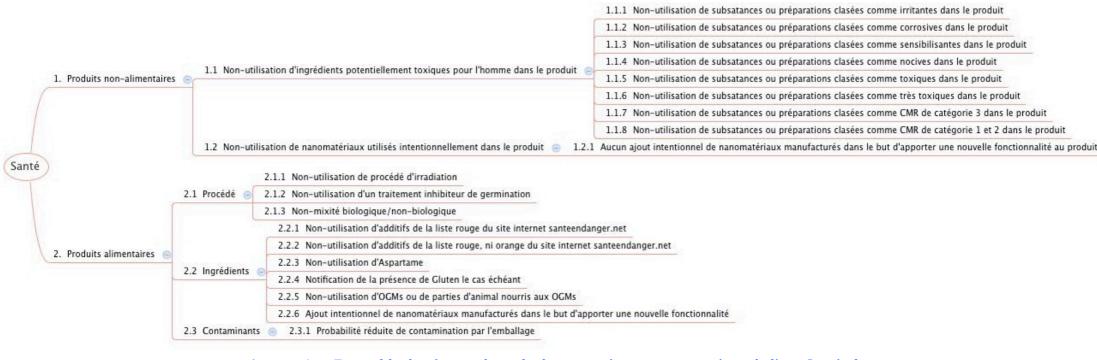
ANNEXES

Annexe 1 : arborescence des critères

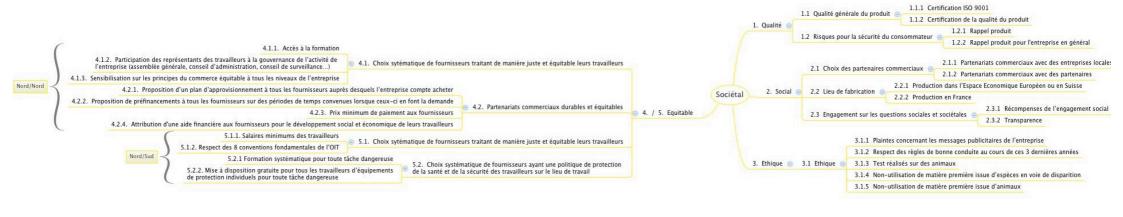
Annexe 1.a: Ensemble des étapes de cycle de vie, critères et sous-critères de l'axe Environnement



Annexe 1.b : Ensemble des étapes de cycle de vie, critères et sous-critères de l'axe Santé



Annexe 1.c : Ensemble des étapes de cycle de vie, critères et sous-critères de l'axe Sociétal



Annexe 2 : Correspondance des phrases de risque R et H

Catégorie	Anciens	Nouveaux	Signification (nouveaux codes)
	codes	codes (SGH)	
			Santé
Irritant	R36	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
	R37	H335	Peut irriter les voies respiratoires
	R38	H315	Provoque une irritation cutanée
	R41	H318	Provoque des lésions oculaires graves
Corrosif	R34	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
	R35	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Sensibilisant	R42	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
	R43	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Nocif	R20	H332	Nocif par inhalation
	R21	H312	Nocif par contact cutané
	R22	H302	Nocif en cas d'ingestion
	R48	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une
			exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
	R65	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Toxique	R23	H330/H331	Respectivement : Mortel par inhalation/ Toxique par inhalation
	R24	H311	Toxique par contact cutané
	R25	H301	Toxique en cas d'ingestion
	R48	H372/H373	Respectivement: Risque avéré/présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
Très toxique	R26	H330	Mortel par inhalation
	R27	H310	Mortel par contact cutané
	R28	H300	Mortel en cas d'ingestion
	R39	Н370	Risque avéré d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie

Catégorie	Anciens codes	Nouveaux codes (SGH)	Signification (nouveaux codes)	
		,	d'exposition ne conduit au même danger)	
CMR 3	R40	H351	Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la	
			voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au	
			même danger)	
	R68	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques	
			(indiquer la voie d'exposition s'il est formellement	
			prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne	
			conduit au même danger)	
	R62	H361f	Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus	
			(indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie	
			d'exposition s'il est formellement prouvé	
			qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)	
	R63	H361d	Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus	
	1105	115010	(indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie	
			d'exposition s'il est formellement prouvé	
			qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au	
			même danger)	
CMR 1,2	R45	H350i	Peut provoquer le cancer (indiquer la voie	
			d'exposition s'il est formellement prouvé	
			qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au	
	R49	H350i	même danger) Peut provoquer le cancer (indiquer la voie	
	1143	113301	d'exposition s'il est formellement prouvé	
			qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au	
			même danger)	
	R46	H340	Peut induire des anomalies génétiques (indiquer la	
			voie d'exposition s'il est formellement prouvé	
			qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au	
	R60	H360F	même danger) Peut nuire à la fertilité ou au foetus (indiquer	
	NOU	ПЗООР	l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition	
			s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie	
			d'exposition ne conduit au même danger)	
	R61	H360D	Peut nuire à la fertilité ou au foetus (indiquer	
			l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition	
			s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie	
		-	d'exposition ne conduit au même danger)	
Environnement T. N. H. 1997				
Ecotoxicité aquatique	R50	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques: danger aigu	
	R50/53	H410,H411	Très toxique pour les organismes aquatiques: danger chronique	
	R59	H059	Dangereux pour la couche d'ozone.	
		.1000	Danger can pour la coucile à ozone.	